

PRÉFECTURE
des Alpes-de-Haute-Provence

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1ère quinzaine d'avril 2019

2019-038

Publication le lundi 15 avril 2019

1ère quinzaine d'avril 2019

SOMMAIRE

La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, rubrique « Nos Publications »

PREFECTURE

Direction des services du cabinet

Arrêté préfectoral n°2019-098-010 du 8 avril 2019 portant désignation du jury et examinateurs complémentaires au brevet national de jeunes sapeurs-pompiers **Pg 1**

Arrêté préfectoral n°2019-099-003 du 9 avril 2019 portant restriction d'autorisation de survol de trois aéronefs télé pilotés à la SARL Pyramide **Pg 4**

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Arrêté préfectoral n°2019-086-005 du 27 mars 2019 instituant une servitude de passage de conduites d'irrigation sur le territoire de la commune de Manosque au bénéfice de la société du Canal de Provence dans le cadre de la rénovation du réseau Saint-Alban (antenne 1 à 4) **Pg 6**

L'annexe I de cet arrêté préfectoral est constituée de cartes consultables par le public, en préfecture, merci de vous présenter le matin, de 8h30 à 11h30.

Arrêté préfectoral n°2019-088-002 du 29 mars 2019 portant autorisation d'occupation temporaire de propriétés privées pour matérialiser les limites d'emprises des immeubles qui seront à évaluer avant leur acquisition pour les travaux d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale 85 **Pg 213**

Arrêté préfectoral n°2019-095-005 du 5 avril 2019 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Alpes-de-Haute-Provence constituée pour examiner la demande d'autorisation d'exploitation commerciale par extension pour une surface de vente de 1 989 m², d'un supermarché à l'enseigne "Intersport" sur la commune de Digne-les-Bains **Pg 214**

Sous-préfecture de Forcalquier

Arrêté préfectoral n°2019-084-005 du 25 mars 2019 portant agrément de Monsieur Laurent Berto en qualité de garde particulier et garde-chasse particulier **Pg 216**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement Risques

Arrêté préfectoral n°2019-085-009 du 26 mars 2019 portant application et distraction du régime forestier sur la commune de Sausses **Pg 220**

Arrêté préfectoral n°2019-085-010 du 26 mars 2019 portant application du régime forestier sur la commune de Saint-Etienne-les-Orgues **Pg 222**

Arrêté préfectoral n°2019-085-011 du 26 mars 2019 portant application du régime forestier sur la commune de Méolans-Revel **Pg 224**

Arrêté préfectoral n°2019-086-008 du 27 mars 2019 portant autorisation de défrichement pour l'extension d'une oliveraie sur la commune de Pierrevert sur une superficie totale de 20,4848 ha **Pg 226**

Arrêté préfectoral n°2019-086-009 du 27 mars 2019 portant autorisation de défrichement pour la construction de maisons individuelles sur la commune de Salignac sur une superficie totale de 0,1150 ha **Pg 234**

Arrêté préfectoral n°2019-088-004 du 29 mars 2019 portant autorisation de défrichement pour la création d'une station d'épuration sur la commune de Peyroules sur une superficie totale de 0,1600 ha **Pg 241**

Arrêté préfectoral n°2019-088-005 du 29 mars 2019 fixant la composition de la Commission Consultative chargée d'établir une réglementation spéciale de la pêche en eau douce dans les lacs de montagne situés à plus de 1 800 mètres d'altitude **Pg 249**

Arrêté préfectoral n°2019-094-008 du 4 avril 2019 modifiant les arrêtés préfectoraux n°2018-

102-006 du 12 avril 2018, n°2018-107-007 du 17 avril 2018 et n°2018-107-008 du 17 avril 2018 portant désignation des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations spécialisées **Pg 252**

Arrêté préfectoral n°2019-098-006 du 8 avril 2019 abrogeant l'arrêté préfectoral n°2019-088-009 et modifiant l'arrêté préfectoral n°2013-1472 relatif à la prévention des incendies de forêt et portant réglementation de l'emploi du feu dans le département des Alpes-de-Haute-Provence **Pg 255**

Arrêté préfectoral n°2019-102-007 du 12 avril 2019 portant modification à l'arrêté préfectoral n°2017-335-009 prescrivant les mesures d'urgence à appliquer au barrage des Poux commune de Valernes **Pg 257**

Arrêté préfectoral n°2019-100-001 du 10 avril 2019 portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique hospitalière et territoriale **Pg 261**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service biodiversité, eau et paysages

Arrêté préfectoral n°2019-093-001 du 3 avril 2019 portant dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées **Pg 268**

Arrêté préfectoral n°2019-094-009 du 4 avril 2019 portant dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées **Pg 270**

Arrêté préfectoral n°2019-095-001 du 5 avril 2019 pris en application des articles 2 et 6 du décret n°84-983 du 31 octobre 1984 portant autorisation de prélèvement à des fins scientifiques et aux travaux nécessaires à l'aménagement de la réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence et de l'article 3 de l'arrêté interpréfectoral du 30 mars 2011 portant autorisation de prélèvement dans le périmètre de protection **Pg 273**

Arrêté préfectoral n°2019-095-002 du 5 avril 2019 pris en application des articles 2 et 6 du décret n°84-983 du 31 octobre 1984 portant autorisation de prélèvement à des fins scientifiques et aux travaux nécessaires à l'aménagement de la réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence et de l'article 3 de l'arrêté interpréfectoral du 30 mars 2011 portant autorisation de prélèvement dans le périmètre de protection **Pg 275**

Arrêté préfectoral n°2019-095-006 du 5 avril 2019 pris en application de l'article 3 de l'arrêté interpréfectoral du 30 mars 2011 portant autorisation de prélèvement dans le périmètre de protection de la réserve naturelle géologique de la région de Digne-les-Bains **Pg 277**

DIRECCTE

Arrêté du 15 avril 2019 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Alpes-de-Haute-Provence **Pg 279**

Direction départementale des services d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence

Arrêté préfectoral n°2019-086-011 du 27 mars 2019 portant départ en retraite de M. Denis Paret à compter du 1er août 2019 **Pg 281**

Arrêté préfectoral n°2019-094-006 du 4 avril 2019 portant classement des centres d'incendie et de secours du SDIS des Alpes-de-Haute-Provence **Pg 282**

Arrêté préfectoral n°2019-098-008 du 8 avril 2019 portant cessation d'activité définitive du lieutenant Bernard Bagnis en qualité de sapeur-pompier volontaire et nomination au grade de capitaine honoraire de sapeurs-pompiers volontaires **Pg 284**

Arrêté préfectoral n°2019-098-009 du 8 avril 2019 portant nomination de l'adjudant-chef Laurent Imbert au grade de lieutenant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires **Pg 285**

ARRETES INTERPREFECTORAUX

Arrêté interpréfectoral du 4 avril 2019 adé délimitaion de la zone de répartition des eaux (ZRE) de l'amont du sous-bassin hydrographique Calavon-Coulon jusqu'au hameau des Bégudes compris (Alpes-de-Haute-Provence et Vaucluse) **Pg 286**

ARRETES INTERDEPARTEMENTAUX

Arrêté interdépartemental du 20 février 2019 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur différentes routes départementales et voies diverse, pour la sécurité des usagers et des convois ITER de catégorie 3,5,5 circulant en quatre nuits **Pg 294**



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Direction des Services du Cabinet

Digne-les-Bains, le 08 AVR. 2019

ARRETE PREFECTORAL 2019-098-010
Portant désignation du jury et examinateurs complémentaires au brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu** le décret n°2000-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers ;
 - Vu** l'arrêté du 6 mai 2000 modifié, fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires, et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-047-001 du 16 février 2018 portant agrément de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence pour la formation au Brevet national de Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
 - Vu** l'arrêté du 8 octobre 2015, relatif aux Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-024-004 du 29 janvier 2019 portant ouverture d'un examen pour l'obtention du brevet national de jeune sapeurs-pompiers.
- Sur proposition** du Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1 :

Un examen pour l'obtention du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers est organisé, les 25 et 26 mai 2019 au lycée des Iscles - 04100 MANOSQUE.

Article 2 :

En application de l'article 10 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2015, le jury de ce brevet, placé sous la présidence du capitaine Franck HAVARD, représentant le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, sera composé des membres suivants :

- Madame Annie JAUBERT, représentant le Directeur départemental en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- Monsieur le médecin hors classe Frédéric PETITJEAN, médecin chef du groupement santé et de secours médical de la Direction départementale d'incendie et de secours,
- Monsieur le commandant Arnaud VALLOIS, officier de sapeurs-pompiers volontaires, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers,
- Monsieur le lieutenant Denis LAUZE, officier de sapeurs-pompiers volontaires, délégué départemental des sections de jeunes sapeurs-pompiers, centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains,
- Monsieur le lieutenant Eric TRASLEGLISE, officier de sapeurs-pompiers professionnels, de la Direction départementale des services d'incendie et de secours,
- Monsieur le sergent Stéphane MATOS, formateur jeunes sapeurs-pompiers, centre d'incendie et de secours de Manosque,
- Madame l'adjudante Caroline VEYS, animateur physique et sportif de niveau 2 de la Direction départementale des services d'incendie et de secours,

Article 3 :

Le jury du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers désigné à l'article 2 est complété par les examinateurs et correcteurs suivants :

- Monsieur le capitaine Jean-Baptiste FROMONT, officier de sapeurs-pompiers professionnels, centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains,
- Madame le lieutenant Nathalie PELERIN, officier de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de Riez,
- Monsieur l'adjudant Hubert GUERY, sous-officier de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de Thoard,
- Monsieur l'adjudant-chef Christophe DIB, sous-officier de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de Seyne-les-Alpes,
- Monsieur le sergent Rémi DONNINI, sous-officier de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de Castellane,

- Monsieur le sergent Jérôme TIERCIN, sous-officier de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de Barcelonnette,
- Monsieur le sergent Christophe ABEL, sous-officier de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours d'Oraison,
- Monsieur le sergent Jérémy BELLOTTO, sous-officier de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de Les Mées,
- Madame le caporal-chef Valérie LEBRE, caporal de sapeurs-pompiers volontaires, de la Direction départementale des services d'incendie et de secours,

Article 4 :

Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Olivier JACOB

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE
Direction des Services du Cabinet
Bureau du Cabinet

Digne-les-Bains, le 09 AVR. 2019

Arrêté préfectoral n° 2019 - 099 003
portant restriction d'autorisation de survol de trois
aéronefs télé piloté à la SARL PYRAMIDE

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, et notamment ses articles D. 133-10 à D. 133-14 ;

Vu le code des transports et notamment son article L. 6221-3 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié le 30 mars 2018 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;

Vu la déclaration préalable au vol en zone peuplée de trois aéronefs circulant sans personne à bord présentée le 05 avril 2019 par Monsieur Fabrice TROUVE, télé-pilote de la Sarl Pyramide ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Fabrice TROUVE, télé-pilote, est autorisé à utiliser trois aéronefs sans personne à bord afin de survoler le chantier du parking du magasin Hyper U à la zone Saint-Joseph de Manosque (04 100), dans le cadre de prises de vues aériennes pendant les travaux pour le compte de la SAS GAGNEPARK sise 14, avenue Tony Garnier à Lyon.

Article 2 : Le vol des aéronefs est autorisé du 22 au 24 avril 2019, de 09h00 à 17h00 pour une hauteur maximale de vol de 100 mètres sur la commune de Manosque ;

L'opérateur est responsable de la protection des tiers et des biens durant la mission.

Article 3 : Le survol ne pourra en aucun cas s'effectuer au-dessus et à proximité :

– des hôpitaux, centres de repos ou toute autre exploitation portant une marque distinctive d'interdiction de survol à basse altitude, notamment les sites SEVESO : (Géosel-Manosque, Géométhane-Manosque).

Article 4 : L'opérateur respecte l'ensemble des procédures applicables et les dispositions techniques et opérationnelles de l'édition de son manuel d'activités particulières (MAP) correspondant à l'attestation de dépôt la plus récente.

Le télé pilote et l'aéronef utilisé sont ceux inscrits dans le manuel précité.

Article 5 : Cette autorisation ne dispense pas son bénéficiaire du respect des exigences des articles D. 133- 10 à D. 133-14 du code de l'aviation civile, si l'activité entraîne l'usage aérien d'appareils photographiques, cinématographiques, de télédétection et d'enregistrement de données de toute nature.

Article 6 : L'opérateur doit respecter strictement les dispositions de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord, notamment l'article 4 relatif aux restrictions et interdictions de survol.

L'opérateur a contracté une assurance couvrant les risques liés aux opérations.

Article 7 : L'opérateur respecte les dispositions de la charte du parc naturel régional du Luberon.

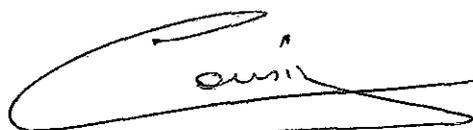
Article 8 : Le bénéficiaire de la présente autorisation dispose d'un délai de deux mois pour introduire à compter de la notification de l'autorisation ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence (service et adresse mentionnés sur la présente) ;
- soit un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire. Direction générale de l'aviation civile, 50 rue Henry Farman – 75 020 Paris cedex 15.
- soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille : 22-24 rue Breteuil 13 286 Marseille cedex 01.

La juridiction Administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 9 : Le Directeur des services du cabinet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Fabrice TROUVE, avec copie adressée à Monsieur le Maire de Manosque et dont un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des services du cabinet,



Christophe COUSIN



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement

Digne les Bains le **27 MARS 2019**

ARRETE PREFECTORAL N° 2019 - 086 - 005

Instituant une servitude de passage de conduites d'irrigation
sur le territoire de la commune de Manosque
au bénéfice de la société du Canal de Provence
dans le cadre de la rénovation du réseau Saint-Alban (antenne 01 à 04)

LE PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le codé rural et de la pêche maritime ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le décret n° 63-509 du 15 mai 1963 portant concession générale des travaux de construction du Canal de Provence et d'aménagement hydraulique et agricole du bassin de la Durance ;

VU la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2018, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes de Haute-Provence ;

VU la demande de la société du Canal de Provence (SCP) du 17 juillet 2018 demandant l'ouverture d'une enquête publique pour l'institution de servitudes de passage de conduites d'irrigation sur le réseau de Saint-Alban aux antennes 01 à 04 sur la commune de Manosque ;

VU le dossier d'enquête publique préalable à l'établissement de servitudes de passage de conduites d'irrigation ;

VU le plan des ouvrages et l'état parcellaires ;

VU l'avis favorable de la direction départementale des territoires du 31 juillet 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-268-007 du 25 septembre 2018 portant ouverture de l'enquête publique précitée sur le territoire de la commune de Manosque ;

VU le rapport du commissaire enquêteur du 30 décembre 2018 et ses conclusions motivées ;

VU le mémoire en réponse aux conclusions du commissaire enquêteur établi par la SCP le 8 février 2019 ;

CONSIDERANT qu'aucune des remarques portées au registre d'enquête publique n'est, pour le commissaire enquêteur, de nature à remettre en cause l'intérêt général de ce projet d'institution de servitudes de passage de conduites d'irrigation ;

CONSIDERANT l'avis favorable à l'institution de servitudes émis par le commissaire enquêteur dans son rapport pour les parcelles A134, A151, A290, A1400 et A1534 ;

CONSIDERANT l'avis défavorable à l'institution de servitudes émis par le commissaire enquêteur pour les seules parcelles A2090, A2092 ;

CONSIDERANT que l'institution de servitudes sur les parcelles A2282, A104, A2068, A2070, A219, A2139 est devenue sans objet ;

CONSIDERANT que pour l'institution des servitudes sur les parcelles A2090 et A2092 proches du domaine public routier, le conseil départemental a fait savoir à la SCP qu'il ne pouvait mettre, contrairement à ce que préconise le commissaire enquêteur, aucun ouvrage apparent dans le domaine public du fossé de la RD6, ni de tampon fonte sous route ;

CONSIDERANT cette impossibilité technique d'implanter la canalisation et l'ouvrage de ventouse nécessaire au fonctionnement du réseau dans le domaine public comme cela est préconisé par le commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que compte tenu de la configuration des deux parcelles A2090 et A2092, en hauteur par rapport à la RD6, la tranchée longera le talus avant de redescendre un talus de 2 à 3 mètres au sortir de la parcelle A2092 ;

CONSIDERANT que la SCP fait valoir dans son mémoire en réponse, qu'elle ne va pas procéder à des saignées, ni procéder à des éentrations du site, ni couper 3 chênes, ni déplacer un poteau téléphonique, ni arracher des oliviers ;

CONSIDERANT les arguments de la SCP sur les franchissements de route, sur le maintien d'un écran végétal le long de la parcelle cadastrée A2090 ;

CONSIDERANT qu'en conséquence, les intérêts environnementaux sont bien préservés par le pétitionnaire ;

CONSIDERANT le respect de la procédure préliminaire d'information des propriétaires concernés ;

CONSIDERANT que les mesures de publicité attestées par le certificat d'affichage du maire de Manosque du 7 décembre 2018 ont été régulièrement effectuées ;

CONSIDERANT que le réseau d'irrigation de Saint-Alban qui date de 1963 nécessite des travaux de rénovation ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Alpes de Haute-Provence ;

ARRETE :**ARTICLE 1^{er} :**

Il est institué au profit de la SCP conformément au plan et à l'état parcellaire ci-annexés (annexe 1 et annexe 2) une servitude d'utilité publique pour le passage de conduites d'irrigation sur le territoire de la commune de Manosque en vue de la rénovation du réseau Saint-Alban (antennes 01 à 04).

ARTICLE 2 :

La SCP, ainsi que les agents et ouvriers des entreprises mandatées par elle, sont autorisés :

- à enfouir dans la bande de terrain concernée par la servitude qui ne pourra pas dépasser trois mètres, une ou plusieurs canalisations, une hauteur minimum de 0,60 mètre étant respectée entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol après les travaux.

- à essarter dans la bande de terrain définie ci-dessus, les arbres susceptibles de nuire à l'établissement et à l'entretien des canalisations,

- à accéder en permanence au terrain dans lequel les conduites sont enfouies, les agents chargés du contrôle bénéficiant du même droit d'accès,

- à effectuer tous travaux d'entretien et de réparation, conformément aux dispositions de l'article R152-14 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 3 :

Les dites servitudes obligent les propriétaires et leurs ayant-droits à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages.

ARTICLE 4 :

La SCP sera tenue dès la fin des travaux, de remettre dans son état primitif la bande de terrain mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 5 :

La SCP notifiera aux propriétaires intéressés le présent arrêté par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Au cas où un propriétaire intéressé ne pourrait être atteint, la notification sera faite au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété ou, à défaut, au maire de la commune où se trouve celle-ci.

L'arrêté devra être affiché en mairie de Manosque pendant une durée de deux mois. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire concerné. Il devra en certifier l'accomplissement.

ARTICLE 6 :

Si le rejet d'une demande de permis de construire a pour motif l'exercice du droit de servitude dans la parcelle considérée, son propriétaire pourra requérir son acquisition totale par le maître d'ouvrage, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

Si le permis de construire est accordé sous réserve d'un déplacement des canalisations, les frais de ce déplacement seront à la charge du bénéficiaire de la servitude.

ARTICLE 7 :

Le montant des indemnités dues en raison de l'établissement de la servitude est fixé conformément aux dispositions en vigueur en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il couvre le préjudice subi par la réduction permanente du droit des propriétaires du terrain grevé.

L'indemnisation des dommages résultant des travaux est fixée, à défaut d'accord amiable, par le tribunal administratif en premier ressort.

ARTICLE 8 :

La date de commencement des travaux sur le terrain grevé de servitude est portée à la connaissance des propriétaires et exploitants, huit jours au moins avant la date prévue pour le début des travaux. Un état des lieux doit, si cela est nécessaire, être dressé contradictoirement en vue de la constatation éventuelle des dommages pouvant résulter des dits travaux.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté sera, à la diligence de la SCP, publié au bureau des hypothèques, et soumis à la formalité de l'enregistrement dans les conditions habituelles.

ARTICLE 10 :

La servitude sus-mentionnée devra être retranscrite dans les documents d'urbanisme de la commune de Manosque en application de l'article L151-43 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 11 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille 22-24 rue de Breteuil 13281 MARSEILLE CEDEX 06 dans un délai de deux mois à compter de sa notification au propriétaire du bien concerné.

ARTICLE 12 :

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes de Haute-Provence, le directeur de la SCP et le maire de Manosque sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Une copie de cet arrêté sera transmise à Monsieur le directeur départemental des territoires des Alpes de Haute-Provence.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Amaury DECLUDT

Annexe 2 AP N° 2019-086-005
du 27/03/2019

**SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE**
Direction Stratégie et Développement
Service Maîtrise d'Ouvrage

Concession Régionale du Canal de Provence

RESEAU SAINT ALBAN Antennes 01 à 04

**CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CONDUITE
D'IRRIGATION**

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANOSQUE
(ALPES DE HAUTE PROVENCE)**

7 – Etats parcellaires

Mars 2019

Etat parcellaire Réseau St Alban
Commune de Manosque

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses <i>Origines de propriété</i>	Servitude largeur 3 m		ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m ²		longueur en m	superficie en m ²	
Manosque	A	134	Saint Alban	Landes	1 540	<p>Bien Non Délémité en 3 lots</p> <p>SCI PARC JULIE ROSE représentée par son gérant M. André-Charles STEVE dont le siège social est à Le Planet Route de Rians 83910 POURRIERES RCS de Draguignan : 394 183 578 (pour le lot n° 1 de 308 m²)</p> <p>Mme Mireille ROUVIERE née le 21/02/1969 à Manosque, domiciliée chez Mme Andrée ROUVIERE 5 Rue des Taneurs 04100 MANOSQUE (pour le lot n° 2 de 308 m²)</p> <p>M. Gaston TURCAN, domicilié au 3 rue des Payans 04100 MANOSQUE (pour le lot n° 3 de 770 m²)</p> <p>Attestation de Me CRIQUET du 25/07/1994, publiée le 22/09 et 18/11/1994 Volume 1994P n° 6110 (Lot n°1)</p> <p>Attestation de Me CASANOVA-TIRAND du 27/09/2005, publiée le 16/12/2005 Volume 2005D n° 17147 (lot n° 2)</p> <p>Pas d'acte depuis 1956 (lot n° 3)</p>	14	42	Depuis la Route d'Apt-RD907

Etat parcellaire Réseau St Alban
Commune de Manosque

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses <i>Origines de propriété</i>	Servitude largeur 3 m		ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²		longueur en m	superficie en m²	
Manosque	A	151	Saint Alban	Terres	6 190	Propriétaires indivis: Mme Lucette ANDRE Veuve KACZOR née le 08/10/1928 à Manosque, domiciliée chez Me CASANOVA TIRAND Notaire, 29 Avenue Jean Gioino 04100 MANOSQUE Mme Jany CONSONNOVE née le 24/07/1935 à Manosque, domiciliée Place Gabriel Péri 83560 GINASSERVIS Mme Christine SCUITTI née le 09/09/1968 à Manosque, domiciliée au Quartier Cassagne 04220 SAINTE-TULLE M. Laurent SCUITTI né le 26/10/1971 à Barcelonnette, domicilié au Chemin de Champs de Pruniers 04100 MANOSQUE Attestation de Me DECARD du 30/12/1993 publiée les 07/02/ et 11/04/1994 Volume 1994 P n° 780 (Pour Mme KACZOR) Attestation de Me BERTON du 04/06/2009 publiée le 29/06/2009 Volume 2009P n° 4261	92	277	Depuis le Chemin de Saint Alban

Etat parcellaire Réseau St Alban
Commune de Manosque

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses <i>Origines de propriété</i>	Servitude largeur 3 m		ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m ²		longueur en m	superficie en m ²	
Manosque	A	2090	Le Haut Pilon	Terres	5 265	Propriétaires indivis: M. Vincent HONDE né le 25/08/1964 à Manosque, domicilié à la Villa Vanille 21 Rue de Cuques 13100 AIX EN PROVENCE M. Roland HONDE né le 21/09/1965 à Manosque, domicilié à La Ferme St Alban Chemin de la Source 04100 MANOSQUE M. François HONDE né le 21/12/1969 à Manosque, domicilié à l'Amousse le Rocher 04110 MONTFURON M. Renaud HONDE né le 27/03/1976 à Manosque, domicilié au 159 Chemin de la Thomassine 20 Lot Les Jardins de la Thomassine 04100 MANOSQUE	74	236	Depuis le Chemin du Pilon
	A	2092	Le Haut Pilon	Vignes	8 721		65	195	Depuis le Chemin du Pilon puis en traversant la parcelle privée section A n° 2090.
	A	2139	Saint Alban	Terres	38 496	Attestation de Me SARICA du 19/12/2003, publiée le 25/05/2004 Volume 2004 P n° 7405	4	18	Depuis le Chemin de la Source puis en traversant la parcelle privée section A n° 2090.

Etat parcellaire Réseau St Alban
Commune de Manosque

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses <i>Origines de propriété</i>	Servitude largeur 3 m		ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m ²		longueur en m	superficie en m ²	
Manosque	A	290	Le Haut Pilon	Terres	2 210	Propriétaires indivis: M. Auguste ARTEL né le 06/08/1925 à Poët M. Lucien ARTEL né le 14/10/1926 à Manosque M. Maurice ARTEL né le 29/12/1929 à Manosque, domicilié au 3 Rue Nicot 85100 LES SABLES D'OLONNE M. Christian ARTEL né le 16/08/1955 à Martigues, domicilié au 5 Rue des Tileuls 13340 ROGNAC Attestation de Me VOISIN du 14/03/1973, publiée le 05/04/1973 Volume 1974 n° 33	27	72	Depuis le Chemin du Pilon

Etat parcellaire Réseau St Alban
Commune de Manosque

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses <i>Origines de propriété</i>	Servitude largeur 3 m		ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²		longueur en m	superficie en m²	
Manosque	A	1400	Saint Alban	Vergers	3 000	M. Noël BLANC né le 25/12/1962 à Cavailon, domicilié au Chemin Allemand Breyse 04100 MANOSQUE Attestation de Me SULMONI du 11/10/1986, publiée le 18/11/1986 Volume 6163 n° 9	6	18	Depuis le Chemin de Saint Alban, puis en traversant les parcelles privées section A n° 151, 155, 156, 1733 et 1731.

Etat parcellaire Réseau St Alban
 Commune de Manosque

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses <i>Origines de propriété</i>	Servitude largeur 3 m		ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m ²		longueur en m	superficie en m ²	
Manosque	A	1534	Le Pilon de Valence	Terres	3 330	Mme Josette CHAUMETON née le 02/08/1920 à Orange, domiciliée chez Me BADIA, notaire, 341 Avenue du Moulin Neuf Le Forum BP 114 04100 MANOSQUE Cedex Attestation de Me DECARD du 21/03/2001 publiée le 02/05/2001 Volume 2001P n° 3270	118	348	Depuis le Chemin du Pilon

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement

Digne-les-Bains, le 29 mars 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2019 – 088 - 002

Portant autorisation d'occupation temporaire de propriétés privées pour matérialiser les limites d'emprises des immeubles qui seront à évaluer avant leur acquisition pour les travaux d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale 85.

LE PRÉFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le code pénal ;

VU la demande d'autorisation d'occupation temporaire de propriétés privées présentée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 11 mars 2019 dans le cadre du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale 85 ;

VU les plans et l'état parcellaire ci-annexés ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'accéder aux propriétés privées afin de pouvoir matérialiser les limites d'emprise par des piquets des immeubles qui seront à acquérir pour aménager la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale 85 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes les mesures pour que le personnel chargé de la réalisation de l'opération précitée n'éprouve aucun empêchement de la part des propriétaires et exploitants des terrains concernés ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les agents de la DREAL et les entreprises intervenant pour son compte sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à occuper temporairement les propriétés privées situées sur le territoire des communes de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun dans la limite des emprises indiquées sur les états parcellaires et plans annexés au présent arrêté.

Cette autorisation d'occupation temporaire est réalisée dans le cadre du projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale 85. Elle a pour but de faciliter les opérations des agents évaluateurs de la Direction générale des Finances publiques lorsqu'ils procéderont à l'estimation individuelle des immeubles à acquérir.

ARTICLE 2 :

Chaque agent visé ci-dessus devra être muni d'une ampliation du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

Il ne pourra pénétrer dans les propriétés closes que cinq jours après notification au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété. A défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie, par voie d'affichage ; ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou particuliers peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

ARTICLE 3 :

La DREAL PACA notifiera le présent arrêté aux propriétaires concernés tels que désignés dans les états parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché immédiatement dans les communes désignées à l'article 1^{er} ci-dessus, à la diligence du maire, 10 jours au moins avant toute pénétration dans les propriétés privées. Les maires devront adresser à la préfecture un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité.

ARTICLE 5 :

Les maires de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson, Aiglun, les gendarmes, les gardes champêtres ou forestiers, les propriétaires et les habitants de la commune dans laquelle les études seront faites, sont invités à prêter assistance au personnel effectuant les études ou travaux.

Ils prendront les mesures nécessaires à la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain.

ARTICLE 6 :

Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétés à l'occasion de ces interventions, seront à la charge de la DREAL PACA. A défaut d'entente amiable, elles seront réglées par décision du Tribunal Administratif de Marseille (22-24 rue de Breteuil - 13281 Marseille cedex 6).

L'action en indemnité des propriétaires ou autres ayants droit pour toute occupation temporaire des terrains autorisée est prescrite par un délai de deux ans à compter du moment où cesse l'occupation.

L'action en indemnité des propriétaires ou autres ayants droit pour toute occupation temporaire des terrains autorisée est prescrite par un délai de deux ans à compter du moment où cesse l'occupation.

Toutefois, il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie, avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou, à défaut de cet accord, qu'il ait été procédé à la constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des dommages.

ARTICLE 7 :

La destruction ou le déplacement des signaux, bornes et repères donne lieu à l'application de l'article 322.2 du code pénal.

L'opposition à l'exécution de travaux publics donne lieu à l'application de l'article 433-11 du code pénal.

ARTICLE 8 :

La présente autorisation sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois à compter de la date de sa signature. Elle est établie pour une durée d'un an.

ARTICLE 9 :

Les matériaux dont l'extraction est autorisée ne peuvent, sans le consentement écrit du propriétaire, être employés soit à l'exécution de travaux privés soit à l'exécution des travaux publics, autres que ceux en vue desquels l'autorisation a été accordée.

ARTICLE 10 :

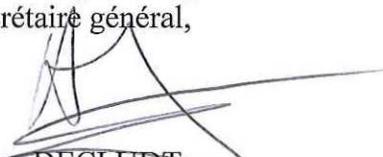
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux propriétaires des biens concernés.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 11 :

Le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, la Directrice départementale des Finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale des Alpes-de-Haute-Provence, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les Maires de Malijai, Mirabeau, Mallemoisson et Aiglun, les agents de la SA Geofit Expert, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,


Amaury DECLUDT



Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la RNB5

ETAT PARCELLAIRE COMMUNE DE MALIJAI

DIGNE-LES-BAINS

AIGLIER

MAILLERSSON

MAILLERSSON

MALIJAI

20



DREAL
PACA

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

**ETAT PARCELLAIRE N°01
POUR MEMOIRE**

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

21

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	464	Le prieuré	716	145	716	Emprise totale		sol	
AB	112	Le prieuré	90	148	90	Emprise totale		Sol	
AB	466	Le prieuré	12	149	12	Emprise totale		Sol	
AB	527	Le prieuré	438	130	438	Emprise totale		Sol	
	NC 9	Le prieuré	11	125	11	Emprise totale		½ ravin aux droits de AB 527	
AB	454	Le prieuré	127	131	127	Emprise totale		Sol	
AB	84	Combe de garce sud	265	101	34		231	Lande	
AB	452	Combe de garce sud	438	114	438	Emprise totale		Sol	
AB	469	Le prieuré	3	123	3	Emprise totale		Sol	
AB	470	Le prieuré	3	124	3	Emprise totale		Sol	
AB	460	Le prieuré	230	136	230	Emprise totale		Sol	
AB	458	Le prieuré	735	137	735	Emprise totale		Sol	
AB	462	Le prieuré	182	144	182	Emprise totale		sol	

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

ETAT

Origine de propriété

AB 454, AB 452, AB 469, AB 470, AB 460, AB 458, AB 462:

- ordonnance d'expropriation TGI Digne les bains le 03/02/2003 publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 09/4/2004 Volume 2004p n°3450
- attestation rectificative du 23/07/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27/07/2004 Volume 2004p n°6837.

AB 84 : antérieure à 1956

AB 464 : ordonnance d'expropriation TGI de Digne les bains le 29/11/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 18/01/2005 Volume 2005p n°472

AB 112 : acte du 02/05/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22/05/2002 Volume 2002p n°3830

AB 466 : acte du 02/05/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22/05/2002 Volume 2002p n°3830

AB 527 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°527.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 11 m² (parcelle riveraine AB 527) .

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 527 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

- Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS , dépôt du 03/02/2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 09/04/2004 Volume 2004p n°3450
- Procès verbal de cadastre en date du 28/05/2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 03/06/2004 Volume 2004p n°5025
- Attestation rectificative en date du 23/07/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27/07/2004 Volume 2004p n°6837.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°02

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

24

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	88	Combe de garce sud	280	107a	113		37	Lande	
				107b	130				
AB	330	Combe de garce sud	11021	102a	2334		8681	Ch de fer	
				102b	6				
	NC 3	Combe de garce sud	4	117	4	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 330	
AB	110	Le prieuré	7670	134a	15		7206	Ch de fer	
				134b	280				
				134c	105				
				134d	64				
	NC 4	Le prieuré	3	118	3	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 110	
	NC 14	Le prieuré	75	151	75	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 110	

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

EPIC – SNCF MOBILITES
CS 20012 – 9, rue JeanPhilippe RAMEAU 93200 SAINT DENIS.

Origine de propriété

AB 88, AB 330, AB 110 et les non cadastrés y affectés:

^N
~~P~~ *Précisément à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :*

- *que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section AB n°330 et 110.*
- *qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement*
- *qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 4 m² (parcelle riveraine AB 330), section n° pour 3 m² et section n° pour 75 m² (parcelle riveraine AB 110).*
- *qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles en vertu du même acte que les parcelles riveraines AB 330 et AB 110 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés*

antérieure à 1956

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°03

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAT

26

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	92	Combe de garce sud	600	111a	293		176	Lande	
				111b	131				
	NC1a	Combe de garce sud	101	112a	101	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 92	
	NC2a	Combe de garce sud	72	113a	72	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 92	
AB	327	Combe de garce sud	589	103	503		86	Lande	
AB	89	Combe de garce sud	590	108a	193		70	Lande	
				108b	327				
AB	91	Combe de garce sud	670	110a	223		108	Lande	
				110b	339				
AB	485	Le prieuré	2427	140	26		2401	Terre	
AB	539	Le prieuré	1422	141	1422	Emprise totale		Vigne	
AB	260	Le prieuré	5040	142	50		4990	Sol	

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

AB	461	Le prieuré	843	143	756		87	Verger	
AB	463	Combe de garce sud	33580	146	2532		31048	Sol	
	NC 13	Combe de garce sud	12	147	12	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 463	
AB	325	Come de garce sud	2108	104a	979		623	Lande	
				104b	506				

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

✓
Monsieur ROUX Michel Bernard, retraité, né le 25 décembre 1942 à CHÂTEAU-ARNOUX (04), époux de Madame JAY Odile, demeurant 1 clos de la Roberte 04190 LES MEES.

Marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 27 mars 1969, préalablement au mariage célébré à la mairie de LES MEES (04) le 29 mars 1969.

Séparé de corps suivant jugement rendu par le TGI de DIGNE LES BAINS, le 13 septembre 1995.

Origine de propriété

AB 92 et les non cadastrés y affectés, AB 89 :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°92.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 101 m² (parcelle riveraine AB 92), section n° pour 72 m² (parcelle riveraine AB 92).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 92 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.

AB 327 :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 5301 en date du 21 mars 1988, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAIN, le 4 mai 1988 Volume 35 n°105 (contenant division de AB 86 en AB 326-327).

28

AB 91 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 31 janvier 1989, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 février 1989 Volume 6878 n°20.

AB 485 :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 3611 en date du 18 janvier 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 février 1982 Volume 23 n°177 (contenant division de AB 118 en AB 259-260)
- Procès verbal de cadastre n° 8516 bis en date du 24 mai 2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mai 2002 Volume 2002p n°4024 (contenant division de AB 259 en AB 485-486)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

AB 539 :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760 (contenant division de AB 116 en AB 457-458)
- Procès verbal de cadastre en date du 4 décembre 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2007 Volume 2007p n°9519 (contenant division de AB 457 en AB 538-539).

AB 260 :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n°3611 en date du 18 janvier 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 février 1982 Volume 23 n°177 (contenant division de AB 118 en AB 259-260)

AB 461 :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, Volume 2000p n°3760 (contenant division de AB 117 en AB 461-462)

AB 463 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°463.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTÉ DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 12 m² (parcelle riveraine AB 463).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 463 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Attestation dressée par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 avril 2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 6 juin 2003 Volume 2003p n°4213.

AB 325 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 31 janvier 1989, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 février 1989 Volume 6878 n°20.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°04

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

31

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	323	Combe de garce sud	6674	106	6674	Emprise totale		Sol	-353
	NC 10	Combe de garce sud	18	126	18	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 323	
AB	321	Combe de garce sud	1006	105	283		723	Sol	
AB	486	Le prieuré	1478	139	34		1444	Terre	
AB	538	Le prieuré	241	138	241	Emprise totale		Sol	
AB	455	Le prieuré	1443	129	1198		245	Sol	
	NC 12	Le prieuré	31	128	31	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 455	
AB	510	Combe de garce sud	20713	116	167		20546	sol	
	NC 11	Combe de garce sud	18	127	18	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 510	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

1/ Monsieur ROUX Michel Bernard, retraité, né le 25 décembre 1942 à CHÂTEAU-ARNOUX (04), époux de Madame JAY Odile, demeurant 1 clos de la Roberte 04190 LES MEES.

Marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 27 mars 1969, préalablement au mariage célébré à la mairie de LES MEES (04) le 29 mars 1969.

Séparé de corps suivant jugement rendu par le TGI de DIGNE LES BAINS, le 13 septembre 1995.

2/ La société dénommée « ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE », société à responsabilité limitée, au capital social de 50 000 €, inscrite au répertoire siren sous le numéro : 514 152 396 (siret : 514 152 396 00016), ayant son siège social : Le prieuré 04350 MALIJAI.

Représentée par ses associés :

Madame Isabelle Yvonne Sylvie Michelle BORMEDON, née le 03/08/1959 à LANUEJOULS (12), épouse BONNAUD Bernard, demeurant 1 chemin du Bouyssou 12350 LANUEJOULS.

Mariée sous le régime légal à LANUEJOULS (12) le 26/03/1983.

Monsieur Laurent Emilien SAUREL, né le 21/08/1979 à ORANGE (84), célibataire, demeurant 10 avenue des Ramades 84150 JONQUIERES.

Origine de propriété

AB 323 et le non cadastré y affecté, AB 321 :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°323.

- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 18 m² (parcelle riveraine AB 323) .

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 323 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 9301 en date du 21 mars 1988, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 mai 1988 Volume 35 n°105.
- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- 33- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

Du chef de ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE :

- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.
- Etat descriptif de division dressé par Maître BRUEY, notaire à ORANGE, le 3 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2015 Volume 2015p n°2839.

AB 486 :

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Procès verbal de cadastre n° 3611 en date du 18 janvier 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 février 1982 Volume 23 n°177.
- Procès verbal de cadastre n° 8516 bis en date du 24 mai 2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mai 2002 Volume 2002p n°4024.
- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

Du chef de ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE :

- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- 34 - Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.
- Etat descriptif de division dressé par Maître BRUEY, notaire à ORANGE, le 3 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2015 Volume 2015p n°2839.

AB 538 :

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760.
- Procès verbal de cadastre en date du 4 décembre 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2007 Volume 2007p n°9519
- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

Du chef de ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE :

- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.
- Etat descriptif de division dressé par Maître BRUEY, notaire à ORANGE, le 3 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2015 Volume 2015p n°2839.

AB 455 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- *que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°455.*
- *qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement*
- *qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 31 m² (parcelle riveraine AB 455) .*
- *qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 455 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés*

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760.
- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

Du chef de ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE :

- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.
- Etat descriptif de division dressé par Maître BRUEY, notaire à ORANGE, le 3 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2015 Volume 2015p n°2839.

AB 510 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- *Que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°510.*
- *qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine(s) du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement*
- *qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 18 m² (parcelle riveraine AB 510) .*
- *qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 510 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés*

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de ISI IMMOBILIERE SOLAIRE INDUSTRIELLE :

- Bail à construction suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335
- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.
- Etat descriptif de division dressé par Maître BRUEY, notaire à ORANGE, le 3 avril 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES

Servitude

AB 323, AB 321, AB 486, AB 538, AB 455:

- Acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire ORAISON, le 6 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2011 Volume 2011p n°4335.
- 37- Attestation rectificative dressée par Maître LANDRE, notaire à ORAISON, le 13 septembre 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 septembre 2011 Volume 2011p n°7002.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°05

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

38

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	90	Combe de garce sud	670	109a	263		59	Lande	
				109b	348				

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur LOMBARD Jean Claude Henri, retraité, né le 2 septembre 1948 à MARSEILLE (13), époux de Madame SAUVAN Martine, demeurant le pigeonnier – le vierard – chemin de Combe de garce 04350 MALIJAI.

Marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat reçu par Maître BEAUDOIN, alors notaire à LES MEES, le 29 mars 1975, préalablement au mariage célébré à la mairie de BONSON (06) le 19 avril 1975.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître ROUBAUD, notaire à MARSEILLE, le 3 décembre 2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 janvier 2004 Volume 2004p n°640
- Correction de formalité publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 avril 2013 Volume 2013D n°3905
- Attestation dressée par Maître ROUBAUD, notaire à MARSEILLE, le 15 octobre 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 novembre 2012 Volume 2012p n°8709
- Attestation rectificative dressée par Maître OUBAUD, notaire à MARSEILLE, le 29 janvier 2013, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 février 2013 Volume 2013p n°961.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°06

DESIGNATION

Sur la commune de MALJAI

40

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	525	Le prieuré	1203	132	329		874	sol	
	NC 8	Le prieuré	23	122	23	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 525	
AB	451	Combe de garce	7782	115a	1809		5281	Terre	
				115b	692				
	NC 5	Combe de garce	9	119	9	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB451	
	NC 7	Combe de garce	23	121	23	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB451	
	NC1b	Combe de garce	103	112b	103	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB451	
	NC2b	Combe de garce	70	113b	70	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB451	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur ROUX Michel Bernard, retraité, né le 25 décembre 1942 à CHÂTEAU-ARNOUX (04), époux de Madame JAY Odile, demeurant 1 clos de la Roberte 04190 LES MEES.

Marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 27 mars 1969, préalablement au mariage célébré à la mairie de LES MEES (04) le 29 mars 1969.

Séparé de corps suivant jugement rendu par le TGI de DIGNE LES BAINS, le 13 septembre 1995.

N^o propriétaire :

Monsieur ROUX Jean-Emmanuel Gilbert Philippe-Marie, représentant, né le 14 juillet 1971 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame Charlotte DEMERLE, dont la dernière adresse connue est : 42 avenue Val Fleury – immeuble le jonca 06800 CAGNES SUR MER.

Marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat reçu par Maître LAMBERT, notaire à LILLE, le 11 avril 2000, préalablement au mariage célébré à la mairie de LILLE le 23 mai 2000.

Origine de propriété

AB 525 et non cadastré y affecté :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°525.

- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 23 m² (parcelle riveraine AB 525) .

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 525 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760.
- Acte reçu par Maître LOMBARD, alors notaire à SISTERON, le 2 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 avril 2004 Volume 2004p n°3914 5CONTENANT DIVISION DE AB 453 en AB 525-526)
- Attestation rectificative dressée par Maître VACHIER, notaire à SISTERON, le 16 juillet 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juillet 2004 Volume 2004p n°6463
- 42 - Donation suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 17 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 août 2004 Volume 2004p n°7424 (réserve d'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et clause d'exclusion de communauté).

Du chef de Monsieur ROUX Jean-Emanuel :

- Donation suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 17 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 août 2004 Volume 2004p n°7424 (réserve d'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et clause d'exclusion de communauté).

AB 451 et les non cadastrés y affectés:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°451.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 9 m² section n° pour 103 m², section n° pour 70 m² et section n° pour 23 m² (parcelle riveraine AB 451).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 451 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Du chef de Monsieur ROUX Michel :

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 6 août 1970, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 août 1970 Volume 1460 n°17.
- Partage suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 1971, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 avril 1971 Volume 1579 n°12.
- Procès verbal de cadastre n° 8175 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3760.
- Donation suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 17 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 août 2004 Volume 2004p n°7424 (réserve d'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et clause d'exclusion de communauté).

Du chef de Monsieur ROUX Jean-Emanuel :

- Donation suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 17 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 août 2004 Volume 2004p n°7424 (réserve d'usufruit, droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et clause d'exclusion de communauté).

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°07

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

44

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	526	Le prieuré	5875	133a	497		4610	Sol	
				133b	768				
	NC 6	Le prieuré	10	120	10	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de AB 526	
AB	459	Le prieuré	25030	135a	2681		19888	Terre	
				135b	2461				

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée « LE PRIEURE », société civile immobilière au capital social de 280 000 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 452 562 242 (siret : 452 562 242 00019), ayant son siège social : Le prieuré 04350 MALIJAI.

Représentée par son gérant :

Monsieur René Marcel Michel MORENO, né le 15/04/1945 à PONT SAINT ESPRIT (30), demeurant Le prieuré 04350 MALIJAI.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section AB n°526.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 10 m² (parcelle riveraine AB 526) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine AB 526 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

- 45-
- Acquisition suivant acte reçu par Maître LOMBARD, alors notaire à SISTERON, le 2 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 avril 2004 Volume 2004p n°3914
 - Attestation rectificative dressée par Maître VACHIER, notaire à SISTERON, le 16 juillet 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juillet 2004 Volume 2004p n°6463.

Servitude

- acte reçu par Maître LOMBARD, alors notaire à SISTERON, le 2 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 avril 2004 Volume 2004p n°3914
- Attestation rectificative dressée par Maître VACHIER, notaire à SISTERON, le 16 juillet 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juillet 2004 Volume 2004p n°6463.

Hypothèque

- Privilège de prêteur de deniers suivant acte reçu par Maître LOMBARD, alors notaire à SISTERON, le 2 avril 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 avril 2004 Volume 2004V n°1224
- Bordereau rectificatif dressé par Maître VACHIER, notaire à SISTERON, le 16 juillet 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 juillet 2004 Volume 2004V n°2052

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°08

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

46

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	111	Le prieuré	2045	150a	298		1678	Terre	
				150b	69				

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur ROUMIEU Jean Claude Régis, retraité, né le 7 septembre 1936 à MALIJAI (04), époux de Madame GANTIER Danielle, demeurant 210 lot cardinales – 11 avenue Barboussade 13500 MARTIGUES

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT le 23 décembre 1967.

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 6 février 1982, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 1982 Volume 4472 n°16

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Partage supplétif d'attestation dressé par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 23 juin 1984, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 juillet 1984 Volume 5323 n°2.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°09

DESIGNATION

Sur la commune de MALIJAI

48

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
AB	84	Combe de garce sud	265	101	34		231	Lande	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Département des ALPES DE HAUTE PROVENCE – Hôtel du Département – 13 rue du Docteur ROMIEU 04000 DIGNE LES BAINS ;
Représenté par son Président en exercice

Origine de propriété

Acquisition suivant acte en la forme administrative reçu par le Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence le 9 février 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mars 1990 Volume 1990p n°1873.



Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la RN85

ETAT PARCELLAIRE COMMUNE DE MIRABEAU

DIG

AIGLUN

MIRABEAU

MALLEMOISSON

MALLA

49



DREAL
PACA

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°01 POUR MEMOIRE

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

50

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZH	90	Beaudina sud	25	324	25	Emprise totale		Sol	
ZH	71	Fontenelle sud	3682	326	3682	Emprise totale		Terre	
ZE	51	Tarrelle	75	337	75	Emprise totale		Sol	
ZE	50	Tarrelle	46	352	46	Emprise totale		Sol	
ZH	57	Fontenelle sud	172	345	172	Emprise totale		sol	
ZE	39	Tarrelle	777	340	777	Emprise totale		Terre	
ZE	42	Tarrelle	6	353	6	Emprise totale		Sol	
ZE	45	Tarrelle	211	357	15		196	Pré	
ZE	2	La plaine sud	4060	358	2918		1142	Lande	
ZE	33	Tarrelle	1	360	1	Emprise totale		Canal	
ZE	46	Tarrelle	1016	364	1016	Emprise totale		Terre	
ZE	53	Tarrelle	60	366	60	Emprise totale		Sol	
ZI	89	Beauveset sud	9	288	9	Emprise totale		Sol	
ZI	91	Les iscles de beauveset	204	277	204	Emprise totale		Terre	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ZI	119	Beauveset sud	35	290	35	Emprise totale	Sol	
ZH	81	Beaudinar sud	35	298	35	Emprise totale	Sol	
ZH	75	Beaudina sud	970	299	970	Emprise totale	Sol	
ZH	77	Les iscles	165	303	165	Emprise totale	Sol	
ZH	78	Les iscles	322	296	322	Emprise totale	Sol	
ZH	82	Beaudina sud	24	314	15		9	Sol
ZI	69	Les iscles de st cristol	686	222	686	Emprise totale	Bois taillis	
ZI	71	Beauveset sud	41	248	41	Emprise totale	Terre	
ZI	73	Beauveset sud	416	259	416	Emprise totale	Terre	
ZI	81	Les iscles de beauveset	459	274	459	Emprise totale	Terre	
ZI	79	Beauveset sud	149	282	149	Emprise totale	Terre	
ZH	83	Beaudina sud	24	315	15		9	Sol
ZH	69	Beaudina sud	1355	316	981		374	Sol
ZH	73	Les iscles	566	318	566	Emprise totale	Sol	
ZH	89	Beaudina sud	20	323	20	Emprise totale	Sol	
ZH	86	Les sicles	2	325	2	Emprise totale	Sol	
ZE	40	Tarrelle	2347	339	2347	Emprise totale	Terre	
ZE	28	Plan fontenelle	271	338	271	Emprise totale	Chemin	
ZE	30	Tarrelle	380	359	41		339	Canal
ZH	59	Les iscles	235	291	174		61	Sol
ZH	61	Les iscles	16	294	16	Emprise totale	Sol	
ZH	63	Les iscles	30	305	30	Emprise totale	Sol	
ZI	58	Les iscles de st cristol	31	224	31	Emprise totale	Chemin	
ZI	60	Les iscles de st cristol	14	230	14	Emprise totale	Chemin	
ZH	67	Les iscles	30	311	30	Emprise totale	Sol	
ZH	65	Les iscles	25	307	25	Emprise totale	Sol	
ZH	87	Les iscles	2	312	2	Emprise totale	Sol	
ZH	88	Les sicles	2	313	2	Emprise totale	Sol	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ZH 81, ZH 75, ZH 77, ZH 78, ZH 82 :

Acquisition suivant acte du 15/01/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30/01/2002 Volume 2002p n°883.

ZI69, ZI 71, ZI 73, ZI 81, ZI 79, ZI 122, ZI 123, ZI 77 :

Acquisition suivant du 31/07/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21/08/2002 Volume 2002p n°6464.

ZH 67, ZH 65, ZH 87, ZH 88 :

Acquisition suivant acte du 02/05/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22/05/2002 Volume 2002p n°3833.

ZI 83, ZI 115, ZI 116 :

- Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 01/12/2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 09/04/2004 Volume 2004p n°3452.

54 - Attestation rectificative en date du 23/07/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27/07/2004 Volume 2004p n°6838.

ZI 108, ZI 120, ZI 121 :

- Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 01/12/2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 09/04/2004 Volume 2004p n°3448

- Attestation rectificative publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 27/07/2004 Volume 2004p n°6385.

ZI 101, ZI 99, ZI 110, ZI 112 :

Acquisition suivant acte du 25/04/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 07/05/2002 Volume 2002p n°3583.

ZI 111, ZI 95 :

Acquisition suivant acte du 04/04/2003, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29/04/2003 Volume 2003p n°3321.

ZI 113, ZI 107 :

Acquisition suivant acte du 02/03/2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22/03/2004 Volume 2004p n°2585.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ZI 75, ZI 117, ZI 118, ZI 93 :

Acquisition suivant acte du 15/05/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12/06/2002 Volume 2002p n°4504

ZI 105 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 01/12/2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 09/04/2004
Volume 2004p n°3451.

ZH 80 :

Acquisition suivant acte en date du 05/12/2001, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 15/01/2002 Volume 2002p n°1401.

ZI 97 :

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°02

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

56

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	6	St cristol	4088	217	1145		2943	Terre	
	NC 21	St cristol	33	220	33	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 6	
ZI	7	St cristol	32280	225a	10157		21413	Terre et lande	
				225b	710				
	NC 22	St cristol	34	221	34	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 7	
ZI	98	St cristol sud	858	231	367		491	Taillis	
	NC 23	St cristol sud	124	233	124	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 98	
ZI	100	Les iscles de st cristol	17288	227	1757		15531	Terre et bois taillis	
	NC 25	Les iscles de st cristol	141	239	141	Emprise totale		1/2 ravin aux droits	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée « JOSEPH PERASSO et ses fils » au fichier immobilier et dénommée « PERASSO » au k-bis, société en nom collectif, au capital social de : 983 700 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 057 814 683 (SIRET : 057 814 683 00017), ayant son siège social : quartier de st tronc – vallon de Toulouse 13010 MARSEILLE.

Représentée par son gérant :

LANGLOIS Sébastien, né le 30/01/1968 à TEHERAN (Iran), demeurant 43 rue Auguste Lacaussade 97434 ST GILLES LES BAINS.

Origine de propriété

61

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin ou rivière cadastrées section ZI n°63 et 65.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin ou rivière, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 12 m² (parcelle riveraine ZI 63), section n° pour 223 m² (parcelle riveraine ZI 63), section n° pour 26 m² (parcelle riveraine ZI 63), section n° pour 24 m² (parcelle riveraine ZI 65), section n° pour 300 m² (parcelle riveraine ZI 65).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles en vertu du même acte que les parcelles riveraines ZI 63 et 65 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés

- Acquisition suivant acte reçu par Maître SIATA, notaire à BERRE L'ETANG, le 1^{er} juillet 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 septembre 1994 Volume 1994p n°5614.
- Procès verbal de cadastre ° 8277 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4496
- Acte reçu par Maître SIATA, notaire à BERRE L'ETANG, le 28 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 août 2000 Volume 2000p n°5858.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°04

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

62

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	137	La plaine	1340	350	18		1322	Chemin	
ZE	27	Plan fontenelle	646	336	646	Eprise totale		Chemin	
ZH	56	Fontenelle sud	1165	344	243		922	Chemin	
ZE	5	Tarrelle	1365	362	511		854	Chemin	
ZE	32	Tarrelle	669	363	289		380	Canal	
ZH	60	Les iscles	1552	293a	25		1433	Canal	
				293b	94				
ZI	2	St cristol sud	323	211	106		217	Chemin	
ZI	29	Les iscles de beauveset	4752	261a	246		4386	Canal	
				261b	120				
ZH	62	Les iscles	1791	304a	19		1709	Chemin	
				304b	63				
	NC 44	Les iscles	20	330	20	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 62	
ZE	23	Tarrelle	189	334	15		174	Chemin	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTÉ DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°05

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

65

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	4	St cristol sud	10309	212	3751		6558	sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée « GROUPE PROVENCE SERVICES » anciennement dénommée « SOCIETE COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT ET DE CEREALES DE HAUTE PROVENCE », société coopérative à capital variable, au capital social de 582 994,48 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 775 549 447 (SIRET : 775 549 447 00016), ayant son siège social : ZI St Joseph - BP 88 - 04100 MANOSQUE.

Représentée par :

Le GAEC DES FABRES, société civile d'exploitation agricole, inscrite au répertoire siren sous le n° 389 342 494, ayant son siège social : campagne les fabres 04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Lui-même représenté par : VERNET Serge, né le 15/04/1961 à RIEZ, demeurant ferme des fabres 04500 MONTAGNAC MONTPEZAT.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 18 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°24
- Acte reçu par Maître DECARD, alors notaire à MANOSQUE, le 27 août 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 septembre 1994 Volume 1994p n°6375
- Acte reçu par Maître DECARD, alors notaire à MANOSQUE, le 10 avril 1996, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 mai 1996 Volume 1996p n°2947
- Acte reçu par Maître DUCHATEL, alors notaire à MANOSQUE, le 12 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 31 mai 2000 Volume 2000p n°4183.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°06

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	5	St cristol sud	4029	216	1266		2763	Terre	

67

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur AUZET Bernard Maxime Eugène, sans profession, né le 8 septembre 1952 à MALIJAI (04), divorcé en premières noces de Madame REYMOND Marie-Claude suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS en date du 15 septembre 1995, époux en secondes noces de Madame DAKA Francine, demeurant quartier les pesquier 04350 MALIJAI.

Marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts suivant contrat reçu par Maître TUBERT, notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 avril 2001, préalablement au mariage célébré à la mairie de CHÂTEAU-ARNOUX / ST AUBAN le 27 avril 2001.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTÉ DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 14 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 décembre 2000 Volume 2000p n°9378
- Partage suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 3 septembre 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 septembre 2004 Volume 2004p n°8286
- Attestation rectificative dressée par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 décembre 2004 Volume 2004p n°11194

Servitude

Acte reçu par le Préfet des AHP, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3498.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°07

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

69

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	70	Beauveset sud	16633	247	4000		12633	Terre	
	NC 27	Beauveset sud	40	249	40	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 70	
ZI	76	Beauveset sud	1404	272	383		1404	Terre	
ZI	80	Les iscles de beauveset	3919	275	1752		2167	Terre	
ZI	78	Beauveset sud	6094	280	2796		3298	Terre et sol	
ZI	72	Beauveset sud	24874	260	6635		18239	Terre	
	NC 28	Beauveset sud	40	250	40	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 72	
ZI	68	Les iscles de beauveset	9154	219	915		8239	Bois taillis	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Hypothèques

ZI 70, ZI 76, ZI 78, ZI 68, ZI 80 :

- Hypothèque légale MSA GAP en date du 07/02/2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 février 2003 Volume 2003V n°353
- Hypothèque légale MSA GAP en date du 07/02/2003, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 février 2003 Volume 2003V n°354

Servitude

ZI 70 :

Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 20 juillet 1999, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 septembre 1999 Volume 1999p n°6505

ZI 80 :

Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 11 septembre 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1982 Volume 4683 n°11

ZI 78 :

Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 30 avril 1988, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 mai 1988 Volume 6620 n°7

ZI 72 :

- Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 11 septembre 1982, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 septembre 1982 Volume 4683 n°11
- Acte reçu par Maître BRINES, notaire à ORAISON, le 12 octobre 1995, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1995 Volume 1995p n°6847
- Acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 20 juillet 1999, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 septembre 1999 Volume 1999p n°6505

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°08

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

73

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	106	Les iscles de beauveset	5641	241	337		5304	Terre	
	NC 26	Les iscles de beauveset	143	240	143	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 106	
ZI	104	Beauveset sud	2831	279	1250		1581	Terre et sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame SYLVESTRE Lucette Emma Céline, retraitée de l'éducation nationale, née le 21 octobre 1930 à ST SYMPHORIEN (Commune rattachée à ENTREPIERRE 04), épouse de Monsieur LE ROUX François, demeurant beauveset 04510 MIRABEAU.

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MIRABEAU (04) le 31 décembre 1958.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

ZI 106 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZI n°106.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 143 m² (parcelle riveraine ZI 106).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZI 106 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 7 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mars 1990 Volume 1990p n°2100.
- 74 - Donation partage suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 19 décembre 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 1991 Volume 1991p n°528
- Procès verbal de cadastre n° 8284 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4493 (contenant division de ZI 46 en ZI 106-107)

ZI 104 :

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 7 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mars 1990 Volume 1990p n°2100.
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 19 décembre 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 1991 Volume 1991p n°528
- Procès verbal de cadastre n° 8284 bis en date du 14 juin 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 juin 2000 Volume 2000p n°4493 (contenant division de ZI 42 en ZI 104--105)

Servitude

ZI 104 :

Acte publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 mai 1988 Volume 6620 n°7

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°09

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

75

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZI	94	Beauveset sud	16070	244	2854		13216	Terre / lande	
	NC 24	Beauveset sud	122	234	122	Emprise totale		½ ravin aux droits de ZI 94	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur OLLIVIER René, retraité, né le 24 février 1941 à CARPENTRAS (84), célibataire, demeurant le baou de Mougne 84390 SAULT.

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZI n°94.

- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 122 m² (parcelle riveraine ZI 94).

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZI 94 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

- Attestation dressée par Maître RISPAL Etienne, notaire à SAULT DE VAUCLUSE, le 21 avril 2005, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 18 mai 2005 Volume 2005p n°4409
- Attestation rectificative dressée par Maître RISPAL Etienne, notaire à SAULT DE VAUCLUSE, le 14 juin 2005,, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 juin 2005 Volume 2005p n°5490.

Servitude

Convention de servitude reçue par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3501 (transport de gaz)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°11

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

79

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Zi	74	Beauveset sud	286	265a	76		140	Terre	
				265b	70				
	NC 31	Beauveset sud	39	266	39	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 74	
	NC 33	Beauveset sud	25	268	25	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 74	
ZI	92	Beauveset sud	21335	271a	365		16777	Terre et sol	
				271b	4193				
	NC 32	Beauveset sud	39	267	39	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 92	
	NC 34	Beauveset sud	26	269	26	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZI 92	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée « MGF LA BLEONE », société civile immobilière, au capital social de 100 000 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 753 417 971 (SIRET 753 417 971 00011), ayant son siège social : RN 85 – beauveset 04510 MIRABEAU.

Constituée suivant acte sous seing privé en date à MIRABEAU (04) du 20 août 2012.

Représentée par ses associés :

- Monsieur FERNANDEZ Georges Jean Antoine, né le 11/05/1960 à RODEZ (12), époux de JARRY Martine, demeurant Beauveset 04510 MIRABEAU
- Madame JARRY Martine Marcelle, née le 04/03/1954 à LE COTEAU (42), épouse de FERNANDEZ Georges, demeurant Beauveset 04510 MIRABEAU

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section ZI n°74 et 92.

- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 39 m² (parcelle riveraine ZI 74), section n° pour 39 m² (parcelle riveraine ZI 92), section n° pour 25 m² (parcelle riveraine ZI 74) et section n° pour 26 m² (parcelle riveraine ZI 92) .

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles en vertu du même acte que les parcelles riveraines ZI 74 et 92 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés

Acquisition suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 29 septembre 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 octobre 2012 Volume 2012p n°7935.

Hypothèques

Privilège de prêteur de deniers suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 29 septembre 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 octobre 2012 Volume 2012V n°2218

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°14

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

98

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZH	74	Beaudina sud	23980	300	2319		21661	Terre	
	NC 36	Beaudina sud	237	297	237	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 74	
ZH	98	Les iscles	1531	301	514		1017	Terre	
ZH	96	Les iscles	17127	295a	1849		14476	Terre	
				295b	802				

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur CAVALIE Bernard Gustave Auguste, retraité, né le 7 octobre 1943 à CONSTANTINE (Algérie), époux de Madame COULET Maryse, demeurant Beauveset 04510 MIRABEAU

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de DIGNE LES BAINS le 1^{er} avril 1967.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Bénéficiaire de l'usufruit réversible :

Madame COULET Maryse Gabrielle Emilie, retraitée, née le 23 mars 1944 à DIGNE LES BAINS (04), épouse de Monsieur CAVALIE Bernard, demeurant Beauveset 04510 MIRABEAU.

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de DIGNE LES BAINS le 1^{er} avril 1967.

Nu-propriétaire :

Monsieur CAVALIE Christian Léon Marc, employé de banque, né le 28 décembre 1968 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame ARLAUD Isabelle, demeurant 1791 chemin du Puy 13760 SAINT CANAT

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de PERTUIS (84) le 20 septembre 1997.

Origine de propriété

ZH 74 et la non cadastré y affecté, ZH 96 :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZH n°74.

- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement

- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 237 m² (parcelle riveraine ZH 74).

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZH 74 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Du chef de CAVALIE Bernard :

- Donation suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 10 avril 1985, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 mai 1985 Volume 5698 n°5 (réserves de l'usufruit, droit de retour et interdiction d'aliéner au profit de CAVALIE Marceau, né le 05/03/1909 à CONSTANTINE (Algérie) et son épouse GARRIC France, née le 24/05/1916 à CONSTANTINE (Algérie). Réserves éteintes par suite de leur décès survenus pour Monsieur CAVALIE le 15/12/2003 et pour Madame GARRIC le 27/02/2004).
- Procès verbal de cadastre n° 8181 bis en date du 15/05/2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4120.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Donation partage suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 juillet 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 octobre 2014 Volume 2014p n°6481 (réserves de l'usufruit réversible, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, clause d'exclusion de communauté et droit de retour)

Du chef de CAVALIE Christian et COULET Maryse épouse CAVALIE :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 juillet 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 octobre 2014 Volume 2014p n°6481 (réserves de l'usufruit réversible, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, clause d'exclusion de communauté et droit de retour)

ZH 98 :

Du chef de CAVALIE Bernard :

- 88 - Rectificatif suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire associé à DIGNE LES BAINS, le 20 mars 1980(du PV de remembrement publié le 29/06/1979 Volume 39 n°45), publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mars 1980 Volume 3809 n°16.
- Procès verbal de cadastre n° 8181 bis en date du 15/05/2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4120.
- Donation partage suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 juillet 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 octobre 2014 Volume 2014p n°6481 (réserves de l'usufruit réversible, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, clause d'exclusion de communauté et droit de retour)

Du chef de CAVALIE Christian et COULET Maryse épouse CAVALIE :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 25 juillet 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 octobre 2014 Volume 2014p n°6481 (réserves de l'usufruit réversible, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, clause d'exclusion de communauté et droit de retour)

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°15

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

68

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZH	64	Les iscles	196	306	38		158	Lande	
	NC 37	Les iscles	8	308	8	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 64	
ZH	66	Les iscles	380	310	53		327	Lande	
	NC 38	Les iscles	9	309	9	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZH 66	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Le Syndicat des digues de Fontenelle
Dont les statuts sont déposés en préfecture
Domicilié : 04510 MIRABEAU

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°17

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

94

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZH	25	Les iscles	5034	331	11		5023	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur SYLVESTRE André Armand, retraité, né le 5 avril 1935 à THOARD (04), époux de Madame SARLIN Marie, demeurant résidence La Marjoline – 570 avenue du Maréchal Leclerc 84120 PERTUIS.

Marié sous l'ancien régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de PERTUIS le 27 décembre 1962.

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 7 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 28 mars 1990 Volume 1990p n°2100
- Donation suivant acte reçu par Maître MEGY, alors notaire à LES MEES, le 19 décembre 1990, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 1991 Volume 1991p n°528

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°18

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

95

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZH	54	Les iscles	301	333	56		245	Lande	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur TARDY Jean-Pierre André, retraité, né le 5 mai 1949 à DIGNE LES BAINS (04), veuf non remarié de Madame PICHE Françoise, demeurant les iscles de Tarrelle 04510 MIRABEAU.

Nu-propriétaire :

Monsieur TARDY Pierre Julien, expert immobilier, né le 4 mai 1976 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame Térésa FICETOLA, demeurant 3 impasse des ginestes 04510 MIRABEAU

Marié sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 19 novembre 2005, préalablement au mariage célébré à la mairie de THOARD (04) le 1^{er} juillet 2006.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Du chef de TARDY Jean-Pierre :

- Echange acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 20 décembre 1996, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 janvier 1997 Volume 1997p n°781.
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 20 février 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2014 Volume 2014p n°2898 (Réserves de l'usufruit, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 juillet 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 18 juillet 2014 Volume 2014p n°4795.

Du chef de TARDY Pierre :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 20 février 2014, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2014 Volume 2014p n°2898 (Réserves de l'usufruit, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer)
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 juillet 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 18 juillet 2014 Volume 2014p n°4795.

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°19

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

97

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
ZE	36	La plaine sud	1590	365	1187		403	Ch de fer	
ZE	52	La plaine sud	109	366	109	Emprise totale		Sol	
	NC 46	La plaine sud	56	368	56	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZE 52	
ZH	4	Fontenelle sud	12944	341a	33		12701	Ch de fer	
				341b	210				
ZE	35	La plaine sud	100	346	98		2	Ch de fer	
ZE	34	La plaine sud	19701	347a	82		15244	Ch de fer	
				347b	3967				
				347c	408				
	NC 45	La plaine sud	91	348	91	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de ZE 34	

Propriétaires

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

EPIC – SNCF MOBILITES
CS 20012 – 9, rue JeanPhilippe RAMEAU 93200 SAINT DENIS.

Origine de propriété

ZE 36, ZE 35, ZE 34 et le non cadastré y affecté :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZE n°34.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- ~~ce~~ en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 91 m² (parcelle riveraine ZE 34) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZE 34 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés
 - Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 12/10/1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°5
 - Procès verbal de cadastre n° 8176 bis en date du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4112

ZE 52 et le non cadastré y affecté :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section ZE n°52.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 56 m² (parcelle riveraine ZE 52) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine ZE 52 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés

Antérieure à 1956

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ZH 4 :
Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 12/10/1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979
Volume 39 n°5

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°20

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

100

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	85	Fontenelle	203288	342	2053		201235	Terre / bois taillis / sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur BOLUSSET Ivan Christian, retraité, né le 26 février 1939 à PARIS (15^{ème}), et son épouse en secondes noces, Madame BRUNT Aafke Jacoba, archiviste, née le 11 novembre 1954 à DELDEN (Pays bas), demeurant Tarrelle 04510 MIRABEAU
Mariés sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de PUTEAUX le 27 décembre 1990.

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire DIGNE LES BAINS, le 3 février 1999, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 février 1999 Volume 1999p n°1455.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Servitude

- Arrêté Ministère de l'environnement et Ministère de la culture et de la communication en date du 28 avril 1980, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26 septembre 1980 Volume 3979 n°20
- Acte reçu par le Préfet des AHP en date du 18/04/1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3505
- Contrat forestier en date à Paris du 8 juin 1957 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 27 octobre 1965 Volume 711 n°35.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°21

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

102

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	83	Fontenelle	12427	343	1160		11267	Terre et lande	
ZE	48	Tarrelle	133758	355a	103		129260	Terre et bois taillis	
				355b	4395				
ZE	41	Tarrelle	2171	354	79		2092	Pré	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur ASTOIN Claude Joseph André, retraité, né le 11 septembre 1937 à MIRABEAU (04), veuf non remarié de Madame AUZET Renée, demeurant quartier de Tarrelle 04510 MIRABEAU

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

- Y 83 :
- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 février 1980, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 février 1980 Volume 3771 n°9
 - Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 12 janvier 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 avril 2001 Volume 2001p n°2793.
 - Partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire associée à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juillet 2015 Volume 2015p n°4257.
 - Reprise pour ordre, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 septembre 2015 Volume 2015D n°9020.

- ZE 48 :
- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 février 1980, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 février 1980 Volume 3771 n°9
 - Procès verbal de cadastre n° 8179 bis du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4115
 - Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 12 janvier 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 avril 2001 Volume 2001p n°2793.
 - Partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire associée à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juillet 2015 Volume 2015p n°4257.
 - Reprise pour ordre, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 septembre 2015 Volume 2015D n°9020.

- ZE 41 :
- Procès verbal de remembrement suivant arrêté préfectoral du 12 octobre 1976, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 juin 1979 Volume 39 n°15
 - Procès verbal de cadastre n° 8178 bis du 15 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 mai 2000 Volume 2000p n°4114 (contenant division de ZE 12 en ZE 41-42)

Servitude

- Y 83 : acte reçu par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3506.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°22

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

104

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	138	La plaine	27450	349	160		27290	Terre	
Y	136	La plaine	100140	351	199		99941	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame ASTOIN Renée Simone, retraitée, née le 8 septembre 1948 à MIRABEAU (04), épouse de Monsieur FRISON Michel, demeurant Allée de la Jovenine 04510 MIRABEAU

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MIRABEAU (04) le 19 septembre 1970.

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 février 1980, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 février 1980 Volume 3771 n°9
- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 12 janvier 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 avril 2001 Volume 2001p n°2793.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire associée à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2015, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juillet 2015 Volume 2015p n°4257
- Reprise pour ordre, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 septembre 2015 Volume 2015D n°020

Servitude

- acte reçu par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 8 juin 1994 Volume 1994p n°3506.
- Contrat forestier en date à Paris du 8 juin 1957 publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 27 octobre 1965 Volume 711 n°36.

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°23

DESIGNATION

Sur la commune de MIRABEAU

106

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
Y	186	La plaine	276058	356	10628		265430	Terre, vigne et lande	
ZE	57	Tarrelle	203182	361	9994		193188	Terre et sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitière :

Madame FERAUD Yvette Rosette, sans profession, née le 26 octobre 1929 à THOARD (04), veuve non remariée de Monsieur MARTIN André, demeurant quartier de Tarrelle 04510 MIRABEAU

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Nu-proprétaire indivis :

Madame MARTIN Monique Hélène, sans profession, née le 11 août 1952 à DIGNE LES BAINS (04), divorcée en premières noces de Monsieur BLANC Joseph suivant jugement du TGI de DIGNE en date du 1^{er} février 1978, épouse en secondes noces de Monsieur CAMPY-COMTE Jean-Jacques, demeurant route du lac 04160 L'ESCALE

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de L'ESCALE le 31 mars 1979

Nu-proprétaire indivis :

Monsieur MARTIN Gilbert Noël Henri, exploitant agricole, né le 23 janvier 1957 à LES MEES (04), célibataire, demeurant quartier de Tarrelle 04510 MIRABEAU

Origine de propriété

107

Y 186 :

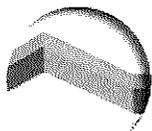
Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juillet 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 septembre 1997 Volume 1997p n°6039

ZE 57 :

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juillet 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 11 septembre 1997 Volume 1997p n°6039
- Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 JUIN 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 JUIN 2007 Volume 2007p n°5050 (contenant division de ZE 8 en ZE 56-57)

Servitude

Y 186 : servitude de canalisation gaz, suivant acte reçu par le Préfet des AHP le 18 avril 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le juin 1994 Volume 1994p n°3507



Aménagement
de la desserte de
DIGNE-LES-BAINS
par la RN85

ETAT PARCELLAIRE COMMUNE DE MALLEMOISSON

DIGNE-LES-BAINS

AIGLUN

MALLEMOISSON

MIRABEAU

MARSA

108

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°01

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

109

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1236	Plan de la cornerie	3152	403	3152	Emprise totale		Lande	
	NC 47	Plan de la cornerie	103	401	103	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1236	
A	1237	Plan de la cornerie	64	407	64	Emprise totale		Sol	
A	1238	Plan de la cornerie	1143	404	1143	Emprise totale		Sol	
A	1306	La combe	411	562	29		382	Lande	
A	257	Plan de la cornerie	3220	402	2797		423	Ch de fer	
A	285	Le plan	10437	408a	1409		8844	Ch de fer	
				408b	184				
A	1240	Le plan	235	424	235	Emprise totale		Sol	
A	1239	Le plan	885	425	885	Emprise totale		Terre	
A	280	Le plan	130	435	48		82	Sol	
A	1241	Le plan	655	436	564		91	Terre	
A	1242	Le plan	241	437	241	Emprise totale		Sol	
A	1244	Le plan	49	471	49	Emprise totale		Sol	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

A	1243	Le plan	560	472	134		426	Sol	
A	369	Font de carles	7924	483a	527		5183	Ch de fer	
				483b	2125				
				483c	89				
A	1307	La combe	5	563	5	Emprise totale		Lande	
B	1071	Le moulin	4855	605	4030		825	Ch de fer	
B	1070	Le moulin	52	617	52	Emprise totale		Ch de fer	
B	920	Les paluds	3750	592	46		3704	Ch de fer	
B	919	Les paluds	2375	593	1377		998	Ch de fer	
A	1363	Plan de la cornerie	56	400	56	Emprise totale		Sol	

110

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

EPIC – SNCF MOBILITES
CS 20012 – 9, rue JeanPhilippe RAMEAU 93200 SAINT DENIS.

Origine de propriété

A 1236 et le non cadastré y affecté, A 1237, A 1238 :

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1236.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 103 m² (parcelle riveraine A 1236) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1236 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Antérieure à 1956

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 2 décembre 1977, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 décembre 1977 Volume 3113 n°23
- Procès verbal de cadastre n° 8200 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°752

A 1306, A 257, A 285, A 1240, A 1239, A 280, A 1241, A 1242, A 1244, A 1243, A 369, A 1307, B 1071, B 1070, B 919, B 920, A 1363 :
Antérieure à 1956

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

**ETAT PARCELLAIRE N°02
POUR MEMOIRE**

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

112

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	1122	Les paluds	12	601	12	Emprise totale		Sol	
B	1123	Les paluds	17	602	17	Emprise totale		Sol	
A	1360	Les faisses	204	548	5		199	Terre	
A	1369	Les grillons	26	549	4		22	Sol	
A	1233	Plan de la cornerie	363	405	363	Emprise totale		Sol	
A	1235	Plan de la cornerie	446	406	367		79	Sol	
A	1279	Le plan	50	410	50	Emprise totale		Terre	
A	1278	Le plan	53	411	53	Emprise totale		Terre	
A	1266	Le plan	238	412	238	Emprise totale		Sol	
A	1264	Le plan	30	413	30	Emprise totale		Sol	
A	530	Le plan	342	416	342	Emprise totale		Terre	
A	1289	Le plan	387	418	387	Emprise totale		Terre	
A	1295	Le plan	116	419	116	Emprise totale		Sol	
A	1297	Le plan	205	423	205	Emprise totale		Sol	
A	1274	Le plan	520	427	520	Emprise totale		Terre	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

A	1291	Le plan	335	428	335	Emprise totale	Sol	
A	1268	Le plan	381	431	381	Emprise totale	Terre	
A	1285	Le plan	349	433	349	Emprise totale	Terre	
A	1281	Le plan	40	440	40	Emprise totale	Sol	
A	1299	Le plan	259	443	259	Emprise totale	Terre	
A	1283	Le plan	496	444	496	Emprise totale	Terre	
A	1293	Le plan	142	446	142	Emprise totale	Sol	
A	1272	Le plan	424	449	424	Emprise totale	Terre	
A	1287	Le plan	370	450	370	Emprise totale	Terre	
A	1248	Le plan	732	453	732	Emprise totale	Sol	
A	1246	Le plan	513	454	513	Emprise totale	Sol	
A	1276	Le plan	101	459	101	Emprise totale	Terre	
A	1250	Le plan	117	460	117	Emprise totale	Sol	
A	1252	Le plan	123	461	123	Emprise totale	Terre	
A	1260	Le plan	180	466	180	Emprise totale	Pré	
A	1262	Le plan	72	467	72	Emprise totale	Sol	
A	1270	Le plan	159	470	159	Emprise totale	Sol	
A	1256	Le plan	334	474	334	Emprise totale	Sol	
A	1254	Le plan	128	475	128	Emprise totale	Sol	
A	1309	Les faïsses	100	478	100	Emprise totale	Sol	
A	1315	Les faïsses	652	480	652	Emprise totale	Pré	
A	1258	Le plan	1	481	1	Emprise totale	Terre	
A	1311	Font de carles	293	484	293	Emprise totale	Terre	
A	1313	Font de carles	17	486	17	Emprise totale	Terre	
A	1346	Font de carles	73	490	73	Emprise totale	Terre	
A	1348	Font de carles	48	491	48	Emprise totale	Sol	
A	1345	Font de carles	75	492	75	Emprise totale	Terre	
A	1356	Font de carles	182	493	182	Emprise totale	Terre	
A	1303	Font de carles	131	496	131	Emprise totale	Terre	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

A	1301	Les faisses	155	497	155	Emprise totale	Pré	
A	1374	Les faisses	28	502	28	Emprise totale	Sol	
A	1375	Les faisses	31	503	31	Emprise totale	Sol	
A	1372	Font de carles	22	504	22	Emprise totale	Sol	
A	1373	Font de carles	23	505	23	Emprise totale	Sol	
A	1305	Font de carles	141	510	141	Emprise totale	Terre	
A	1321	Font de carles	184	511	184	Emprise totale	Terre	
A	888	Les faisses	177	512	177	Emprise totale	Terre	
A	1350	Les faisses	428	513	428	Emprise totale	Terre	
A	1323	Les faisses	221	521	221	Emprise totale	Lande	
A	1317	Font de carles	309	522	309	Emprise totale	Terre	
A	1358	Font de carles	294	525	294	Emprise totale	Terre	
A	1325	Les faisses	184	526	184	Emprise totale	Terre	
A	1327	Les faisses	110	529	110	Emprise totale	Pré	
A	1337	Font de carles	172	532	172	Emprise totale	Terre	
A	1354	Les faisses	196	533	196	Emprise totale	Terre	
A	1352	Les faisses	659	39	654		5	Terre
A	1329	Font de carles	314	540	314	Emprise totale	Terre	
A	1365	Font de carles	12	544	12	Emprise totale	Sol	
A	1366	La combe	13	454	13	Emprise totale	Sol	
A	1368	Les grillons	28	546	28	Emprise totale	Sol	
A	1367	Les grillons	54	547	45		9	Sol
A	1331	Les grillons	696	551	696	Emprise totale	Terre	
A	1343	La combe	605	552	605	Emprise totale	Terre	
A	1333	Les grillons	104	554	104	Emprise totale	Terre	
A	1341	Les grillons	105	557	105	Emprise totale	Sol	
A	1339	La combe	207	558	207	Emprise totale	Terre	
A	1319	Les grillons	271	565	37		234	Terre
B	1115	Les paluds	35	572	35	Emprise totale	Sol	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

115

B	1095	Les paluds	33	573	33	Emprise totale	Sol	
B	1083	Les paluds	2	576	2	Emprise totale	Terre	
B	1116	Les paluds	26	577	26	Emprise totale	Sol	
B	1117	Les paluds	21	578	21	Emprise totale	Sol	
B	1089	Les paluds	15	579	15	Emprise totale	Terre	
B	1097	Les paluds	50	582	50	Emprise totale	Terre	
B	1118	Les paluds	24	583	24	Emprise totale	Sol	
B	1119	Les paluds	65	585	65	Emprise totale	Sol	
B	1091	Les paluds	279	586	279	Emprise totale	Terre	
B	1093	Les paluds	237	589	237	Emprise totale	Lande	
B	1120	Les paluds	135	590	135	Emprise totale	Sol	
B	1121	Les paluds	7	597	7	Emprise totale	Sol	
B	1087	Les paluds	230	600	230	Emprise totale	Sol	
B	1073	Le moulin	258	604	258	Emprise totale	Lande	
B	1124	Le moulin	2	608	2	Emprise totale	Sol	
B	1075	Le moulin	92	610	92	Emprise totale	Pré	
B	1125	Le moulin	75	611	75	Emprise totale	Sol	
B	1126	Le moulin	88	612	88	Emprise totale	Sol	
B	1077	Le moulin	277	613	266		11	Terre
B	1079	Le moulin	154	615	107		47	Terre
B	1127	Le moulin	32	616	32	Emprise totale	Sol	
B	1085	Le moulin	184	618	184	Emprise totale	Lande	
A	1335	La combe	70	560	70	Emprise totale	Lande	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

ETAT

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

B 1122, B 1121, B 1087 :

Acquisition suivant acte du 06/11/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19/11/2002 Volume 2002p n°8966

B 1123, B 1073, B 1124, B 1075, B 1125, B 1126, B 1077, B 1079, B 1127 :

Acquisition suivant acte du 31/07/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21/08/2002 Volume 2002p n°6465

A 1360, A 1369 :

Acquisition suivant acte du 21/02/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 01/03/2002 Volume 2002p n°1841

A 1233, A 1235 :

Acquisition suivant acte du 22/01/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30/01/2002 Volume 2002p n°887

A 1279, A 1278 :

Acquisition suivant acte du 22/04/2003, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 06/05/2003 Volume 2003p n°3429

A 1266, A 1264 :

Acquisition suivant acte du 05/12/2001, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 15/01/2002 Volume 2002p n°407

A 530 :

Antérieure à 1956

A 1289, A 1354 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004 Volume 2004p n°9661

A 1295 :

Acquisition suivant acte du 05/12/2001, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15/01/2002 Volume 2002p n°391

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

A 1297 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9665

A 1274, A 1323, A 1325, A 1327 :

Acquisition suivant acte du 01/08/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21/08/2002 Volume 2002p n°6468

A 1291 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9675

A 1268, A 1283 :

Acquisition suivant acte du 29/01/2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 04/02/2004 Volume 2004p n°1008

A 1285 :

Acquisition suivant acte du 01/08/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21/08/2002 Volume 2002p n°6467

A 1281 :

Acquisition suivant acte du 03/12/2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12/01/2005 Volume 2005p n°212

A 1299 :

Acquisition suivant acte du 20/02/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 01/03/2002 Volume 2002p n°1852

A 1293 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 29/11/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 18/01/2005
Volume 2005p n°462

A 1272 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9667

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

A 1287 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9666

A 1248, A 1246, A 1250, A 1252, A 1256, A 1254, A 1309, A 1258, A 1311, A 1313 :

Acquisition suivant acte du 02/05/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22/05/2002 Volume 2002p n°3844

A 1276 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 29/11/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 18/01/2005
Volume 2005p n°459

A 1260 :

Acquisition suivant acte du 02/05/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22/05/2002 Volume 2002p n°3842

A 1262 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9680

A 1270 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9671

A 1315 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9682

A 1346, A 1348, A 1345 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9662

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

A 1356, A 1358 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9668

A 1303, A 1301, A 1374, A 1375, A 1372, A 1373, A 1305, A 888 :

Acquisition suivant acte du 21/02/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 05/03/2002 Volume 2002p n°1961

A 1321 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9679

A 1350, B 1097, B 1118 :

Acquisition suivant acte du 15/01/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30/01/2002 Volume 2002p n°882

A 1317 :

Acquisition suivant acte du 06/11/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19/11/2002 Volume 2002p n°8971

A 1337, A 1339 :

Acquisition suivant acte du 01/08/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21/08/2002 Volume 2002p n°6469

A 1352, A 1368, B 1083, B 1116 :

Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29/10/2004
Volume 2004p n°9775

A 1329, A 1365, A 1367, A 1331, A 1333, A 1335 :

Acquisition suivant acte du 22/04/2003, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 06/05/2003 Volume 2003p n°3429

A 1366, A 1343 :

Acquisition suivant acte du 22/01/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30/01/2002 Volume 2002p n°889

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

A 1341 :
Acquisition suivant acte du 20/02/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 01/03/2002 Volume 2002p n°1855

A 1319 :
Acquisition suivant acte du 21/02/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 01/03/2002 Volume 2002p n°1859

B 1115, B 1095 :
Acquisition suivant acte du 05/12/2001, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15/01/2002 Volume 2002p n°399

B 1117, B 1089 :
Acquisition suivant acte du 01/08/2002, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21/08/2002 Volume 2002p n°6466

B 1019, B 1091, B 1093, B 1120 :
Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29/10/2004
Volume 2004p n°9774

B 1085 :
Ordonnance d'expropriation TGI de DIGNE LES BAINS du 24/05/2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 26/10/2004
Volume 2004p n°9681

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°03

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

121

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1277	Le plan	1083	409	1083	Emprise totale		Terre	
A	1328	Font de carles	2049	541	525		1524	Terre	
	NC 56	Font de carles	23	542	23	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1328	
A	1330	Les grillons	768	550	12		756	Terre	
A	1332	Les grillons	770	555	212		558	Terre	
A	1334	La combe	120	561	57		63	Lande	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame HUGUES Alice Gilberte Maria, retraitée, née le 7 octobre 1940 à DIGNE LES BAINS (04), épouse de Monsieur VIAL Anré, demeurant 8 rue Louis Liautaud 04510 MALLEMOISSON

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MALLEMOISSON (04) le 23 décembre 1961.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1328.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour m² (parcelle riveraine A 1328) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1328 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

Attestation dressée par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 septembre 2012, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 septembre 2012 Volume 2012p n°7337.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°04

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

123

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1265	Le plan	2498	415	1049		1449	Sol	
A	1263	Le plan	4282	414	250		4032	Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur BAPTISTE Jean Gilbert, retraité, né le 21 mai 1947 à LYON (3^{ème}) (69), époux de Madame GHIGONETTO Colette, demeurant la cornerie 04510 MALLEMOISSON

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de DIGNE LES BAINS le 28 mars 1970

Bénéficiaire de l'usufruit réversible :

Madame GHIGONETTO Colette Raymonde, retraitée, née le 15 mars 1948 à DIGNE LES BAINS (04), épouse de Monsieur BAPTISTE Jean, demeurant la cornerie 04510 MALLEMOISSON

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de DIGNE LES BAINS le 28 mars 1970

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Nu-propriétaire :

Monsieur BAPTISTE Christophe Jean, chauffeur gruttier, né le 13 février 1967 à DIGNE LES BAINS (04), ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Danielle ROBIN, enregistré par Maître BALCET, notaire à DIGNE LES BAINS, le 23 juin 2016, demeurant la cornerie 04510 MALLEMOISSON.

Origine de propriété

Du chef de BAPTISTE Jean :

- Donation suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 15 octobre 1969, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 novembre 1969 Volume 1335 n°10
- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 mars 1975, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 14 mars 1975 Volume 2422 n°25
- 124 Procès verbal de cadastre n° 8187 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3766
- Donation partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 août 2012 Volume 2012p n°6373 (réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer).

Du chef de BAPTISTE Christophe et de GHIGONETTO Colette épouse BAPTISTE :

- Donation partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 juillet 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 août 2012 Volume 2012p n°6373 (réserves de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer).

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°05

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

125

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1288	Le plan	1675	417	1675	Emprise totale		Terre	
A	412	Les faisses	3750	535a	33		3518	Pré	
				535b	199				
A	1353	Les faisses	362	534	272		90	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivise :

Madame SORDELLO Eliane Emma Madeleine, sans profession, née le 14 février 1954 à DIGNE LES BAINS (04), divorcée en premières noces de Monsieur LUCHARD Jean suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS en date du 30 juin 1999, veuve en secondes noces non remariée de Monsieur FABRE Gérald, demeurant 1782 chemin Augustin Moynier – la cornerie 04510 MALLEMOISSON.

Propriétaire indivise :

Madame SORDELLO Josette Aline Marie, professeur, née le 7 mars 1960 à DIGNE LES BAINS (04), épouse de Monsieur GIRAUD Daniel, demeurant 1782 chemin Augustin Moynier – la cornerie 04510 MALLEMOISSON

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MALLEMOISSON le 2 juin 1979.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

A 1288 :

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 octobre 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1997 Volume 1997p n°7699 (l'usufruit au profit de OLIVIER Jeanne Marie, née le 31/03/1928 à DIGNE LES BAINS, épouse SORDELLO Roger, s'est éteint par suite de son décès survenu le 25/07/2013)
- Procès verbal de cadastre n° 8204 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3748
- Attestation dressée par Maître MAZAN, notaire à MANOSQUE, le 23 décembre 2013, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 janvier 2014 Volume 2014p n°145

A 1312:

Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 octobre 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1997 Volume 1997p n°7699 (l'usufruit au profit de OLIVIER Jeanne Marie, née le 31/03/1928 à DIGNE LES BAINS, épouse SORDELLO Roger, s'est éteint par suite de son décès survenu le 25/07/2013)

A 1353 :

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 octobre 1997, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 novembre 1997 Volume 1997p n°7699 (l'usufruit au profit de OLIVIER Jeanne Marie, née le 31/03/1928 à DIGNE LES BAINS, épouse SORDELLO Roger, s'est éteint par suite de son décès survenu le 25/07/2013)
- Procès verbal de cadastre n°8212 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 2000 Volume 2000p n°3980.

Servitude

A 412 :

- Acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 4 janvier 1975, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 janvier 1975 Volume 2386 n°25

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Acte reçu par Maître DEPIEDS, alors notaire à DIGNE LES BAINS, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 mars 1960
Volume 281 n°47

A 1353 :

Acte reçu par Maître DEPIEDS, alors notaire à DIGNE LES BAINS, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 mars 1960 Volume
281 n°47

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°06

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

128

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1535	Le plan	1598	420	311		1287	Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame RUGGERI Johanna Claudia, commerciale, née le 14 mars 1987 à DIGNE LES BAINS (04), ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur Luc GOMES, enregistré au TI de DIGNE LES BAINS le 10 mars 2015, demeurant rue liautaud 04510 MALLEMOISSON.

Origine de propriété

- Donation partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 2013, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 avril 2013 Volume 2013p n°2537
- Donation de l'usufruit suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 2013, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2013 Volume 2013p n°2789.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°07

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

129

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1536	Le plan	1598	421	289		1309	Pré / sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Madame RUGGERI Laetitia Sonia Marie, secrétaire, née le 9 août 1979 à DIGNE LES BAINS (04), ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur Patrice HUMBERT, enregistré au TI de DIGNE LES BAINS, le 24 décembre 2010, demeurant la cornerie 04510 MALLEMOISSON.

Origine de propriété

- Donation partage suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 2013, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 avril 2013 Volume 2013p n°2537
- Donation de l'usufruit suivant acte reçu par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mars 2013, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 avril 2013 Volume 2013p n°2789.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°08

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

130

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1296	Le plan	2969	422	658		2311	Pré et sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur SAN ROMAN VAQUERIZO Santiago Isodoro, chauffeur, né le 23 mai 1954 à MORALE JA DEL EMMEDIO (Espagne), et son épouse, Madame ROSSI Eléna, née le 20 juillet 1956 à SAN ELIA FIUNE RAPIDO (Italie), demeurant la cornerie 04510 MALLEMOISSON
Mariés sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de DIGNE LES BAINS le 16 septembre 1978

Origine de propriété

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 14 octobre 1981, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1981 Volume 4353 n°22
- Procès verbal de cadastre n° 8199 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3751 (contenant division de A 698 en A 1296-1297)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°09

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1273	Le plan	1861	426	1485		376	Terre	

131

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur COMTE Daniel Michel Guy, boucher, né le 5 avril 1952 à MALLEMOISSON (04), et son épouse en secondes noces, Madame GRUET Liliane Paulette, employée de bureau, née le 10 mai 1950 à DIGNE LES BAINS (04), demeurant les grillons 04510 MALLEMOISSON
Mariés sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MALLEMOISSON le 15 avril 1995

Origine de propriété

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1995, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 août 1995 Volume 1995p n°4659
- Procès verbal de cadastre n° 8190 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3758 (contenant division de A 277 en A 1273-1274)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°10

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

132

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1290	Le plan	3920	429	916		2404	Terre et sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Usufruitier :

Monsieur ROUX Jean-Luc, gérant de société, né le 4 mars 1947 à DIGNE LES BAINS (04), divorcé non remarié de Madame BLASZCZYK Chantal suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS en date du 24 février 1995, demeurant route du plan de Gaubert 04000 DIGNE LES BAINS

Usufruitière :

Madame BLASZCZYK Chantal Renée, sans profession, née le 6 novembre 1955 à ALES (30) divorcée non remariée de Monsieur ROUX Jean-Luc suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS en date du 24 février 1995, dont la dernière adresse connue est : avenue du grand pré 04350 MALIJAI

Nu-propiétaire :

Monsieur ROUX Luc Michel, , né le 31 mai 1976 à DIGNE LES BAINS (04), célibataire, demeurant le plan de Gaubert 04000 DIGNE LES BAINS

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Du chef de ROUX Jean-Luc et de BLASZCZYK Chantal :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 octobre 1983, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 10 novembre 1983 Volume 5096 n°7
- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juin 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 juin 1994 Volume 1994p n°3711 (réserves de l'usufruit, droit de retour et de l'interdiction d'aliéner)
- Procès verbal de cadastre n° 8198 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3749 (contenant division de A 276 en A 1290-1291)

Du chef de ROUX Luc :

133

- Donation partage suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juin 1994, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 juin 1994 Volume 1994p n°3711 (réserves de l'usufruit, droit de retour et de l'interdiction d'aliéner)
- Procès verbal de cadastre n° 8198 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3749 (contenant division de A 276 en A 1290-1291)

Servitude

Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 14 octobre 1981, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 octobre 1981 Volume 4353 n°22

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°11

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

134

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant, la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	1076	Le moulin	382	614	174		208	Terre	
B	1074	Le moulin	7082	609	221		6861	Pré	
	NC 61	Le moulin	4	607	4	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 1074	
B	1072	Le moulin	3132	603	334		2798	Lande	
	NC 60	Le moulin	5	606	5	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 1072	
A	1282	Le plan	2134	445	1571		563	Terre	
A	1267	Le plan	1920	430	1006		914	Terre	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur JULIEN Bernard Honoré Marcel, exploitant agricole, né le 14 juillet 1964 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame CORUZZI Florence, demeurant l'hostal 04510 MALLEMOISSON
Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MALIJAI le 7 juillet 1990.

Origine de propriété

13

Précisément à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section B n°1072 et 1074.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 5 m² (parcelle riveraine B 1072) et section n° pour 4 m² (parcelle riveraine B 1074).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles en vertu du même acte que les parcelles riveraines pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 30 juin 2009 Volume 2009p n°4310 (réserves du droit de retour et de l'interdiction d'aliéner au profit de :

Madame NEVIERE Léa Adeline, retraitée, née le 1^{er} juin 1989 à MALLEMOISSON (04), veuve non remariée de Monsieur JULIEN André, demeurant 04350 MALIJAI.

Les réserves au profit de Monsieur JULIEN André Marcel, né le 23/09/1928 à MALIJAI, se sont éteintes par suite de son décès survenu à DIGNE LES BAINS le 25 décembre 2014)

- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 11 juillet 2009, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2009 Volume 2009p n°4808

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Pacte de préférence

Pacte de préférence au profit de :

Madame JULIEN Yvette Andrée, secrétaire, née le 17/08/1954 à DIGNE LES BAINS (04), épouse de Monsieur GUILLEN Patrick, demeurant 4 chemin salvatte 83200 LE REVEST LES EAUX

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de LA CLUSAZ (hte savoie) le 19/06/1972

En vertu d'un acte par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 mai 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 30 juin 2009 Volume 2009p n°4310

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°12

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

137

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	572	Le plan	40	432	40	Emprise totale		Terre	
A	1284	Le plan	1188	434	905		283	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur JULIEN Guy Maurice, retraité, né le 17 décembre 1945 à MALIJAI (04), époux de Madame NICOLAS Maryse, demeurant route du barrage 04350 MALIJAI

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de FAUCON DU CAIRE (04) le 2 septembre 1967.

Origine de propriété

Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 2004, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 mars 2004 Volume 2004p n°2243

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°13

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

138

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1298	Le plan	2537	442	1382		1215	Terre	
A	1411	Le plan	950	441	116		834	Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommé SCI THUMIN AND CO, société civile immobilière au capital social de 2000 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 828 871 350 (siret : 828 871 350 00017), ayant son siège social : 6 rue Louis Liautaud 04510 MALLEMOISSON

Représentée par son gérant:

Monsieur THUMIN Patrick, né le 12/02/1985 à DIGNE LES BAINS (04), demeurant 6 rue Louis Liautaud 04510 MALLEMOISSON

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, notaire à MANOSQUE, le 17 novembre 2017, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2017 Volume 2017p n°9128

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Hypothèque

Hypothèque conventionnelle , privilège de prêteur de deniers, reçue par Maître MAZAN, notaire à MANOSQUE, le 17 novembre 2017, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 décembre 2017 Volume 2017 V n°2727.

Servitude

Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 janvier 2005, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mars 2005 Volume 2005p n°2403

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°14

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

140

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1292	L plan	1372	447	512		860	Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur DE FEO Piétro, charpentier, né le 8 mars 1955 à ANZANO DI PUGLIA (Italie), et son épouse, Madame BRANSSIER Christine Germaine, , née le 13 décembre 1959 à DIGNE LES BAINS (04), demeurant 04510 MALLEMOISSON

Mariés sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de DIGNE LES BAINS le 27 décembre 1980

Origine de propriété :

Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 septembre 2003, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 octobre 2003 Volume 2003p n°8058

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Hypothèque

- Privilège de prêteur de deniers reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 septembre 2003, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 octobre 2003 Volume 2003V n°2400
- Privilège de prêteur de deniers reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 septembre 2003, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 24 octobre 2003 Volume 2003V n°2401

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°15

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

142

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1271	Le plan	1719	448	811		908	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivise :

Madame CHAUVIN Danièle Paulette Françoise, bibliothécaire, née le 27 mai 1952 à CANNES (06), célibataire, demeurant le plan 05300 CHATEAUNEUF DE CHABRE.

Propriétaire indivis :

Monsieur CHAUVIN Frédéric Alain Guy Maxime, commercial, né le 13 août 1957 à CANNES (06), célibataire, demeurant 61 avenue Victoria 06130 GRASSE

Propriétaire indivise

Madame CHAUVIN Sandrine Antoinette Flora Sylvie, employée de mairie, née le 16 février 1965 à CANNES (06), épouse de Monsieur ROGER Jacques, demeurant 397 bd de la tavernière 06210 MANDELIEU LA NAPOULE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Mariée sous le régime de la séparation de biens suivant contrat reçu par Maître LEFEVRE, notaire à CABRIS (06) le 20 février 1990, préalablement au mariage célébré à la mairie de PEGOMAS (06) le 17 mai 1990

Propriétaire indivis :

Monsieur CHAUVIN Christophe Philippe Frédéric Florian, employé de la grande distribution, né le 27 février 1969 à PEGOMAS (06), ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Carmen ROUVERAND enregistré au TI de GRASSE le 3 décembre 2013, demeurant 435 chemin de l'averre 06580 PEGOMAS.

Origine de propriété

- 143
- Attestation dressée par Maître BARON, notaire à CANNES, le 29 juin 2005, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} août 2005 Volume 2005p n°6749 (l'usufruit profitant à Madame CLERGUE Micheline Gina Céline, retraitée, née le 3 décembre 1930 à PARIS (6^{ème}), veuve non remariée de Monsieur CHAUVIN Félix, s'est éteint par suite de son décès survenu à CANNES le 19 juillet 2016)
 - Attestation rectificative dressée par Maître BARON, notaire à CANNES, le 10 octobre 2005, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 12 octobre 2005 Volume 2005p n°8935

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°16

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

144

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1286	Le plan	2362	451	2003		359	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur MAUGERI Learco Mario, retraité, né le 23 mai 1940 à CITTANOVA (Italie), et son épouse, Madame COMPAGNON Paulette Jeanne, sans profession, née le 5 juillet 1946 à LYON (2^{ème}), dont la dernière adresse connue est : les îles d'or 83600 FREJUS
Mariés sous l'ancien régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de DIGNE LES BAINS le 10 octobre 1964

Origine de propriété

- Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 16 août 1968, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 septembre 1968 Volume 1116 n°8
- Procès verbal de cadastre n° 8197 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3740 (contenant division de A 287 en A 1286-1287)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°17

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

145

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1257	Le plan	180	482a	4		130	terre	
				482b	46				
A	1249	Le plan	1213	458	366		847	Terre	
A	1245	Le plan	509	455	509	Emprise totale		Terre	
A	296	Le plan	2400	456	760		1640	Lande	
A	1247	Le plan	4755	452	2934		1821	Terre	
A	896	Le plan	19625	463	217		19408	Lande	
A	1251	Le plan	1095	462	1095	Emprise totale		Terre	
A	1310	Font de carles	3491	485a	484		2623	Terre	
				485b	384				
A	1312	Font de carles	156	487a	29		112	Terre	
				487b	15				

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée PROMOTION MEDITERRANEE dite PROMEDIT, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital social de 173 947,22 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 338 234 800 (siret : 338 234 800 00039), ayant son siège social 13 boulevard Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS Représentée par son gérant :

Monsieur PICO Serge, né le 7/06/1954 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame Patricia COURBEY, demeurant le pré de l'escalé 04510 AIGLUN

Origine de propriété

A 1257 :

146

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 1113 en A 1257-1258)

A 1249 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 298 en A 1249-1250)

A 1245 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 295 en A 1245-1246)

A 296, A 896 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis

A 1247 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 294 en A 1247-1248)

A 1251 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 898 en A 1251-1252)

A 1310, A 1312 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1991, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 29 août et 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 décembre 1991, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 30 décembre 1991 Volume 1991p n°5374 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8202 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3754 (contenant division de A 578 en A 1310-1311 et de A 577 en A 1312-1313)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°18

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

149

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1275	Le plan	954	457	352		602	Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur COMTE Jean-Paul Henri Aimé, exploitant agricole, né le 8 octobre 1949 à DIGNE LES BAINS (04), divorcé non remarié de Madame BUZZONI Jeannine suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS en date du 7 novembre 1997, demeurant quartier de l'houbeyron 04510 MALLEMOISSON

Propriétaire indivis :

Monsieur COMTE Daniel Michel Guy, boucher, né le 5 avril 1952 à MALLEMOISSON (04), divorcé en premières noces de Madame DEMONGE-TACHOT Rose-Marie suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS en date du 16 novembre 1990, époux en secondes noces de Madame GRUET Lilian, demeurant les grillons 04510 MALLEMOISSON

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MALLEMOISSON le 19 avril 1995

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivis :

Monsieur COMTE Bernard Francis Claude, exploitant agricole, né le 14 février 1957 à MALLEMOISSON (04), célibataire, demeurant les grillons 04510 MALLEMOISSON

Origine de propriété

Attestation dressée par Maître SORRET, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 5 septembre 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 25 octobre 2001 Volume 2001p n°7876

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°19

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

151

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1259	Le plan	3140	465	2450		690	Pré	
A	895	Le plan	5094	464	7		5087	Pré	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée RS2, société civile immobilière au capital social de 8000 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 451 057 269 (siret :451 057 269 00016), ayant son siège social : villa solaris 04660 CHAMPTERCIER

Représentée par son gérant :

Monsieur SACCO Richard, né le 16/05/1969 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame GRIMALDI Fabienne, demeurant le solaris 04660 CHAMPTERCIER

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 octobre 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 5 novembre 2004 Volume 2004p n°9938

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Hypothèque

Privilège de prêteur de deniers reçu par Maître NICOLLE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 octobre 2004, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 5 novembre 2004 Volume 2004V n°3069

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°20

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

153

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1261	Le plan	1331	468	199		1132	Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivise :

Madame CASELLI Chantal Marie Aimée, auxiliaire spécialisée vétérinaire, née le 18 janvier 1968 à DIGNE LES BAINS (04), épouse de Monsieur TESTON Eric, demeurant avenue Général de Gaulle 04510 MALLEMOISSON

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MALLEMOISSON le 15 septembre 1990

Propriétaire indivise :

Madame CASELLI Noëlle Marie-Jeanne, secrétaire, née le 1^{er} janvier 1964 à DIGNE LES BAINS (04), divorcée en premières noces de Monsieur Fabrice MAURY suivant jugement du TGI de DIGNE LES BAINS en date du 2 octobre 1992, épouse en secondes noces de Monsieur Jean-Marie DUPAS, demeurant le pierraret 4 – villa n°20 – 04160 CHATEAU-ARNOUX/ST AUBAN

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de CHATEAU-ARNOUX/ST AUBAN le 1^{er} juillet 2017

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivise :

Madame CASELLI Sylvie Line Léonie, hôtesse d'accueil, née le 8 décembre 1962 à DIGNE LES BAINS, célibataire, demeurant avenue du Général de Gaulle 04510 MALLEMOISSON

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 décembre 1989, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 décembre 1989 Volume 7119 n°21
- Procès verbal de cadastre n° 8186 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3761
- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 17 mai 2006, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 27 juin 2006 Volume 2006p n°5679
- Reprise pour ordre du 20 juillet 2006, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 20 juillet 2006 Volume 2006D n°10531

154

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°21

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

155

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1269	Le plan	1241	469	406		835	Terre et sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur GIRAUD Philippe Fabien Marcel, technicien du bâtiment, né le 20 mai 1966 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame Bénédicte DAOUDAL, demeurant 25 allée du Groenland 35200 RENNES

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de RENNES le 3 septembre 2011.

Propriétaire indivis :

Monsieur GIRAUD Jean-Pierre Gilbert, réceptionniste, né le 12 août 1964 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame Sabine MERZOUG, demeurant avenue du Général de Gaulle 04510 MALLEMOISSON

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MALLEMOISSON le 2 août 1997

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivis :

Monsieur GIRAUD Serge Marcel, employé, né le 18 juin 1963 à DIGNE LES BAINS (04), ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Nathalie BONKOWSKI enregistré au TI de DRAGUIGNAN le 7 janvier 2011, demeurant lotissement les hauts de l'horloge – 12 chemin Malmont Figanières 83300 DRAGUIGNAN

Propriétaire indivis :

Monsieur GIRAUD Marc Claude, éducateur, né le 18 août 1960 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame CUZILLO Caterina, demeurant rue de provence 04000 DIGNE LES BAINS
Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de DIGNE LES BAINS, le 9 septembre 1989

Propriétaire indivis :

Monsieur GIRAUD Christian Philippe, salarié, né le 18 août 1960 à DIGNE LES BAINS (04), célibataire, demeurant la cornerie 04510 MALLEMOISSON

Propriétaire indivise :

Madame GIRAUD Patricia Viviane Line, aide soignante, née le 17 mars 1959 à DIGNE LES BAINS (04) divorcée non remariée de Monsieur JURAMY Francis suivant jugement TGI de DIGNE LES BAINS en date du 10 novembre 2004, demeurant quartier la treille 04510 AIGLUN

Propriétaire indivis :

Monsieur GIRAUD Daniel Claude Pierre, enseignant, né le 13 février 1956 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame SORDELLO Josette, demeurant la cornerie 04510 MALLEMOISSON
Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de MALLEMOISSON le 2 juin 1979

Propriétaire indivise :

Madame GIRAUD Marinette Josiane, infirmière, née le 11 juin 1954 à DIGNE LES BAINS (04), célibataire, dont la dernière adresse connue est : 22 square des cerisiers 77240 CESSON

Propriétaire indivis :

Monsieur GIRAUD Roland Gérard Elie, né le 11 octobre 1952 à DIGNE LES BAINS (04), divorcé en premières noces de Madame HEMBERGER Martine suivant jugement du TGI de MELUN en date du 28 octobre 1999, époux en secondes noces de Madame Gabrielle COTTIN, dont la dernière adresse connue est : 410 rue des champignons NANDY– 77176 SAUVIGNY LE TEMPLE

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de ST GENIS DES FONTAINES le 26 août 2017

Origine de propriété

- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 novembre 1995, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 4 janvier 1996 Volume 1996p n°64
- Procès verbal de cadastre n° 8192 bis en date du 16 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 mai 2000 Volume 2000p n°3755 (contenant division de A 615 en A 1269-1270)
- Attestation dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 mai 2001, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 17 juillet 2001 Volume 2001p n°5137 (l'usufruit au profit de Madame CASELLI Elide, née le 18/01/1925 à MONTEFIORINO (Italie), veuve GIRAUD, s'est éteint par suite de son décès survenu à le)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°22

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

158

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1253	Le plan	1161	476	1442		3	Sol	-278
A	1255	Le plan	4032	473	1240		2792	Sol	
A	1308	Les faisses	2444	477	1243		1201	Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée MARL'HENE, société civile immobilière, au capital social de 1500 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 429 658 081 (siret 429 658 081 00014), ayant son siège social : chez Mme FRONTEDDU – la combe st pierre 04510 AIGLUN

Représentée par ses associées :

1/ Madame BERTANOLIO Marie-Hélène, née le 09/05/1952 à SISTERON (04) épouse de Monsieur FRONTEDDU Jean-Pierre, demeurant la combe st pierre 04510 AIGLUN

2/ Madame GALLEGRO Marlène, née le 12/06/1978 à SISTERON, demeurant la combe st pierre 04510 AIGLUN

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 juillet 2011 Volume 2011p n°5370

Servitude

Acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 juillet 2011 Volume 2011p n°5370

Hypothèque

- 159 -
- Hypothèque conventionnelle reçue par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2011, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 juillet 2011 Volume 2011V n°1652
 - Privilège de prêteur de deniers reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 18 juin 2011, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 juillet 2011 Volume 2011p n°1653

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°23

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

160

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1314	Les faisses	38545	479	11017		27528	Pré	
	NC 50	Les faisses	169	499	169	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1314	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La société dénommée LES GRILLONS, société en nom collectif, au capital social de 138 684 €, inscrite au répertoire siren sous le n° 341 623 254 (siret : 341 623 254 00024), ayant son siège social : les faisses 04510 MALLEMOISSON

Représentée par son gérant :

La société dénomme LME TROUCHE HOLDING, société anonyme, inscrite au répertoire siren sous le n° 007 250 053, ayant son siège social : quartier st christophe – BP 9 – 04000 DIGNE LES BAINS

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1314.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 169 m² (parcelle riveraine A 1314) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1314 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

Acquisition suivant acte reçu par Maître ISNARD, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 13 mars 1987, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mars 1987 Volume 6266 n°18

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°24

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

162

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1344	Font de carles	2292	488a	68		1619	Terre	
				488b	228				
				488c	277				
A	1347	Font de carles	98	489	107		15	sol	-24

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur BANON Claude Daniel Lucien, retraité, né le 6 août 1941 à DIGNE LES BAINS (04), époux de Madame GILLY Jeannette dont il est séparé de corps, demeurant 4 rue Faraday 04600 CHATEAU-ARNOUX /ST AUBAN

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de LE VERNET (04) le 24 septembre 1960

Origine de propriété

Attestation dressée par Maître DEGIOANNI, notaire à ORAISON, le 9 juillet 2014, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 16 juillet 2014 Volume 2014p n°4682

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°25

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

163

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1355	Font de carles	3577	494a	708		2431	Terre	
				494b	389				
				494c	49				
	NC 53a	Font de carles	29	506a	29	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1355	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivise :

Madame GIBERT Georgette Césarinne Judith, retraitée, née le 14 décembre 1938 à GOURDON (06), veuve non remariée de Monsieur BILLARD Yves, demeurant 233 avenue Edouard Latil – le Médicis A 4 – 83100 TOULON

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Propriétaire indivis :

Monsieur GIBERT Jean Henri Paul, retraité, né le 28 mars 1942 à GRASSE (06), époux de Madame HUREAUD Martine, demeurant hameau de Volpaja 20167 APPIETTO

Soumis au régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de NICE (06), le 14 septembre 1966

Propriétaire indivis :

Monsieur GIBERT Marius Lucien Joseph, retraité, né le 26 juin 1944 à GATTIERES (06), divorcé non remarié de Madame CAVAGLIA Arlette suivant jugement du TGI de NICE en date du 12 mars 1990, demeurant 227 avenue de Fabron 06000 NICE

Propriétaire indivis :

Monsieur GIBERT Henri Auguste Marius, retraité, né le 13 décembre 1946 à GATTIERES (06), époux de Madame Françoise DELNEUFCOURT, demeurant 26 avenue Millat 06100 NICE

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de NICE le 1^{er} septembre 1973

Propriétaire indivis :

Monsieur GIBERT Maurice Georges Clément, employé, né le 27 mars 1949 à GATTIERES (06), séparé de corps de Madame Nicole ORNETTI suivant ordonnance du TGI de NICE en date du 5 février 1993, demeurant 4 avenue Jean de la Fontaine 06000 NICE

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1355.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 29 m² (parcelle riveraine A 1355) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1355 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Attestation dressée par Maître BESSE, notaire à NICE, le 29 janvier 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 2007 Volume 2007p n°1488
- Attestation rectificative dressée par Maître FABIANI, notaire à NICE, le 12 mars 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mars 2007 Volume 2007p n°2440

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°26

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

166

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
B	716	Le moulin	344	625	344	Emprise totale		Terre	
A	707	Les faisses	562	516	372		190	Sol	
	NC 52	Le moulin	40	501	40	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 707	
A	1300	Les faisses	223	498	223	Emprise totale		Pré	
B	1212	Les paluds	289	568	289	Emprise totale		Terre	
B	1131	Les paluds	339	598	34		305	Sol	
	NC 59	Les paluds	17	596	17	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de B 1131	
A	1517	Les faisses	780	514	780	Emprise totale		Sol	
	NC 51	Les faisses	144	500	144	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1517	
A	1302	Font de carles	325	495	325	Emprise totale		Terre	
	NC 53b	Font de carles	20	506b	20	Emprise totale		1/2 ravin	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTÉ DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

							aux droits de A 1302	
A	1304	Font de carles	174	509	174	Emprise totale	Terre	
	NC 54b	Font de carles	23	507b	23	Emprise totale	½ ravin aux droits de A 1304	
A	1318	Les grillons	1589	564	34		1555	Terre
B	238	Les paluds	540	567	540	Emprise totale	Terre	

167

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Commune de MALLEMOISSON
Inscrite au répertoire siren sous le n° 210 401 105 00015
Domiciliée : Hôtel de ville 04510 MALLEMOISSON

Origine de propriété

B 716 :

- Antérieure à 1956
- Acte reçu par le Préfet des AHP en date du 14 mars 1974, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 29 mars 1974 Volume 2202 n°14

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

A 707, A 1517 et les non cadastrés y affectés:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire de deux parcelles le long d'un ravin cadastrées section A n°707 et 1517.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de ces parcelles lui appartenant et riveraines du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 144 m² (parcelle riveraine A 707) et section n° (parcelle riveraine A 1517).
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire des parcelles en vertu du même acte que les parcelles riveraines A 707 et 1517 pour les avoir reçues par suite des faits et actes ci-après relatés.

Acquisition suivant acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 février 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 mars 2012 Volume 2012p n°2150

A ~~9~~¹⁰300 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 7 décembre 1988, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 10 janvier et 7 et 23 février 1989 Volume 6841 n°12
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 23 février 1989, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 février 1989 Volume 6841 n°12 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8221 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mai 2000 Volume 2000p n°3869

B 1212 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 25 mars 2009, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 avril 2009 Volume 2009p n°2363

B 1131 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section B n°1131.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 17 m² (parcelle riveraine B 1131) .

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine B 1131 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 8 mars 2001, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 avril 2001 Volume 2001p n°2534

A 1302 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1302.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 20 m² (parcelle riveraine A 1302) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1302 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Ordonnance d'expropriation rendue par le TGI de DIGNE LES BAINS le 9 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 16 mars et 23 mai 1990 Volume 1990p n°1812
- Attestation rectificative du 18 mai 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 1990 Volume 1990p n°1812 bis
- Procès verbal de cadastre n° 8221 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mai 2000 Volume 2000p n° 3869 (contenant division de A 884 en A 1302-1303)

A 1304 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1304.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 23 m² (parcelle riveraine A 1304) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine A1304 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

- Ordonnance d'expropriation rendue par le TGI de DIGNE LES BAINS le 9 février 1990, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, les 16 mars et 23 mai 1990 Volume 1990p n°1813
- Procès verbal de cadastre n° 8221 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mai 2000 Volume 2000p n° 3869 (contenant division de A 886 en A 1304-1305)

A 1318 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 26 janvier 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 1^{er} février 2007 Volume 2007 n°990
- Attestation rectificative dressée par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 16 février 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 février 2007 Volume 2007p n°1716

B 238 :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAUBE, notaire à MARSEILLE, le 20 décembre 2007, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 21 janvier 2008 Volume 2008p n°552
- Attestation rectificative dressée par Maître MAUBE, notaire à MARSEILLE, le 12 février 2008, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 13 mars 2008 Volume 2008p n°2118

Servitude

B 1131 :

Acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 9 juin 1984, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 juin 1984 Volume 5308 n°3

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°27

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

171

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1320	Font de carles	290	508	3290	Emprise totale		Terre	
	NC 54a	Font de carles	33	507a	33	Emprise totale		1/2 ravin aux droits de A 1320	

Propriétaires

Inscrits à la matrice cadastrale :

BEAUDUN Marcel (pas de date de naissance)
Par ATIAM – SAV Wolkanaer 06105 NICE cedex 2

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

La succession inconnue et non régularisée de Monsieur BEAUDUN Marcel Clément, né le 2 novembre 1912 à MALLEMOISSON, époux de Madame MISKA
Décédé à DIGNE LES BAINS le 31 mars 1983

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section A n°1320.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 33 m² (parcelle riveraine A 1320) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine A 1320 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

Antérieure à 1956

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de M.BEAUDUN Marcel, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°28

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

173

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1518	Les faisses	4028	515	1056		2972	Sol	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Au fichier immobilier : Communauté de Communes des Duyes et Bléone, inscrite au répertoire siren sous le n° 240 400 408

Inclue depuis le 01/01/2007 dans la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération, inscrite au répertoire siren sous le n° 200 067 437 (siret : 200 067 437 00018), ayant son siège : 4 rue Klein 04000 DIGNE LES BAINS

Origine de propriété

Du chef de la CCDB :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 28 octobre 2008, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 novembre 2008 Volume 2008p n°8599
- Acte reçu par Maître TUBERT, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 février 2012, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 2 mars 2012 Volume 2012p n°2150 (contenant division de A 1349 en A 1517-1518)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°29

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

174

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	705	Les faisses	3513	518	1199		2314	Terre / sol	
A	708	Les faisses	580	517	187		393	vigne	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

La succession inconnue et non régularisée de Monsieur DARRIOULAT André Louis, né le 1^{er} février 1929 à DIGNE LES BAINS (04), veuf non remarié de Madame CANO Rémédios, Décédé à AIGLUN (04) le 15 janvier 2017

Propriétaire indivis :

Madame DARRIOULAT Corinne Isabelle Ernestine, , née le 16 novembre 1962 à DIGNE LES BAINS (04), épouse de Monsieur TONELLI Richard, demeurant Résidence de l'évêché – 8 place de l'évêché 04000 DIGNE LES BAINS

Mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de DIGNE LES BAINS le 6 juin 1987

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Du chef de DARRIOULAT André :

- Acquisition suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 30 juillet 1977, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 9 septembre 1977 Volume 3039 n°7
- Attestation dressée par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juin 2002, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 juillet 2002 Volume 2002p n°5094

Du chef de DARRIOULAT Corinne :

- Attestation dressée par Maître GUERIN-WACONGNE, notaire à DIGNE LES BAINS, le 1^{er} juin 2002, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 3 juillet 2002 Volume 2002p n°5094

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention, au bas du présent état, de l'impossibilité d'identifier les héritiers de M.DARRIOULAT André, au sens des articles 5 et 6 du Décret du 4 janvier 1955.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°30

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

176

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1326	Les faisses	2195	528a	253		1801	pré	
				528b	141				
A	1324	Les faisses	3735	527a	447		3111	Terre	
				527b	177				
A	1322	Les faisses	2613	520	711		1902	Lande	
A	409	Font de carles	7840	519	524		7316	Pré	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur FERAUD Jean-Paul Henri Patrick, retraité, né le 29 juillet 1953 à DIGNE LES BAINS (04), célibataire, demeurant 24 avenue des charrois 04000 DIGNE LES BAINS

Propriétaire indivise :

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Madame FERAUD Marie-Hélène Geneviève Patricia, ingénieur en informatique, née le 29 octobre 1961 à DIGNE LES BAINS (04), épouse de Monsieur MALAISE Philippe, demeurant 37 rue Sevin Vincent 92210 SAINT CLOUD

Initialement mariée sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de PARIS (16^{ème}) le 3 juin 1988, et actuellement soumise au régime de la séparation de biens suivant acte reçu par la SCP IMBAULT, notaire à CORBEIL ESSONNE le 21 avril 1992, homologué par jugement du TGI de NANTERRE en date du 29 septembre 1992

Origine de propriété

Donation suivant acte reçu par Maître MAZAN, alors notaire à DIGNE LES BAINS, le 29 novembre 2003, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 janvier 2004 Volume 2004p n°685 (réserve de l'usufruit réversible, droit de retour et interdiction d'aliéner. Réserves éteintes par suite des décès des donateurs : FERAUD Roger Abdon Georges, né le 14/01/924 à BARRAS (04), survenu le 10/02/2014 à DIGNE LES BAINS et de GUIGOU Reine Blanche, née le 30/11/1918 à BEYNES (04), survenu le 10/02/2014 à DIGNE LES BAINS)

77

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°31

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

178

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1316	Font de carles	2816	523	2816	Emprise totale		Terre	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Propriétaire indivis :

Monsieur LAPIERRE Jean-Paul André François, chauffeur routier, né le 6 août 1955 à PERTUIS (84), époux de Madame LAUGIER Nelly, demeurant 44 rue de la liberté 84120 PERTUIS

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de PERTUIS (84) le 10 janvier 1976

Propriétaire indivis :

La succession inconnue et non régularisée de Monsieur LAPIERRE Christian Claude Noël Alexis Félix, magasinier, né le 25 décembre 1960 à PERTUIS (84), célibataire, Décédé à CERESTE (04) le 6 novembre 2003

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

Attestation dressée par Maître GRENIER, notaire à PERTUIS le 28 novembre 2000, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 juin 2001 Volume 2001p n°4335

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

ETAT PARCELLAIRE N°32

DESIGNATION

Sur la commune de MALLEMOISSON

180

Désignation cadastrale actuelle				Parcelle mutée		Parcelle hors emprise restant la propriété de l'exproprié		Nature cadastrale	Erreur cadastre
section	N°	Lieu-dit	Surface en m ²	N°	Surface en m ²	N°	Surface en m ²		
A	1357	Font de carles	2040	524	2040	Emprise totale		Terre	
B	250	Les paluds	1624	594	32		1592	Terre	
	NC 58	Les paluds	19	595	19	Emprise totale		½ ravin aux droits de B 250	

Propriétaires

Propriétaire réel connu de l'administration après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière :

Monsieur GIBERT Henri Auguste Marius, employé de banque, né le 13 décembre 1946 à GATTIERES (06), époux de Madame DELNEUFCOURT Françoise, demeurant 26 avenue Millat 06100 NICE

Marié sous le régime légal à défaut de contrat préalable au mariage célébré à la mairie de NICE le 1^{er} septembre 1973

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE DIGNE LES BAINS PAR LA RN 85

Origine de propriété

A 1357 :

- Attestation dressée par Maître HONNORAT, alors notaire à ST ANDRE LES ALPES, le 27 octobre 1998, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 janvier 1999 Volume 1999p n°46
- Procès verbal de cadastre n° 8219 bis en date du 18 mai 2000, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 23 mai 2000 Volume 2000p n°3987 (contenant division de A 367 en A 1357-1358)
- Attestation dressée par Maître BESSE, notaire à NICE, le 29 janvier 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 2007 Volume 2007p n°1488
- Attestation rectificative dressée par Maître FABIANI, notaire à NICE, le 12 mars 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mars 2007 Volume 2007p n°2440
- Partage suivant acte reçu par Maître BESSE, notaire à NICE, le 5 décembre 2008, publié au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 22 janvier 2009 Volume 2009p n°494

181

B 250 et le non cadastré y affecté:

Préalablement à l'origine de propriété ci-après, il est précisé :

- que le vendeur est propriétaire d'une parcelle le long d'un ravin cadastrée section B n°250.
- qu'en conséquence, il est propriétaire sur toute la longueur de cette parcelle lui appartenant et riveraine du ravin, de la moitié du lit dudit ravin, conformément à l'article L 215-2 du code de l'environnement
- qu'en vue de la réalisation de travaux et de la présente vente, une partie du lit du ravin (inférieure ou égale à la moitié du lit) a été cadastrée section n° pour 19 m² (parcelle riveraine B 250) .
- qu'en conséquence le vendeur est propriétaire de la parcelle en vertu du même acte que la parcelle riveraine B 250 pour l'avoir reçue par suite des faits et actes ci-après relatés.

- Attestation dressée par Maître HONNORAT, alors notaire à ST ANDRE LES ALPES, le 27 octobre 1998, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 7 janvier 1999 Volume 1999p n°46
- Attestation dressée par Maître BESSE, notaire à NICE, le 29 janvier 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 15 février 2007 Volume 2007p n°1488
- Attestation rectificative dressée par Maître FABIANI, notaire à NICE, le 12 mars 2007, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS, le 19 mars 2007 Volume 2007p n°2440